ARCHIVES NATIONALES

BILAN

STRATÉGIE 2021 ⬡ 2025

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

SOMMAIRE

INTRODUCTION p.5

DES LIEUX p.6

OBJECTIF 24
Renforcer les capacités bâtimentaires pour la collecte 6

La réhabilitation des bâtiments Boisgelin-Quatre-Fils et Guerre-Affaires étrangères 6

La construction de l'extension à Pierrefitte-sur-Seine 6

OBJECTIF 5
Offrir, à Paris, une entrée tangible dans l'histoire 7

L'hôtel de Rohan : ouverture du rez-de-chaussée au public et restauration des salons du premier étage 7

La réouverture des jardins du Quadrilatère 7

Le développement de l'offre de médiation 8

OBJECTIF 7
Créer une exposition permanente à Pierrefitte-sur-Seine 8

DES PUBLICS p.9

OBJECTIF 6
Exposer les archives dans une démarche citoyenne 9

Toucher tous les publics 9

Permettre au citoyen d'approcher les textes fondateurs de notre démocratie 10

Proposer des expositions en rapport avec les débats d'actualité ou sociétaux 10

Sortir de nos murs 11

Les projets artistiques : offrir une approche sensible et émotive au public 12

OBJECTIF 9
Mobiliser les archives pour la formation citoyenne du public jeune 12

Enjeux 12

Principaux domaines d'action 12

Perspectives 14

OBJECTIF 2
Accompagner les usagers et leurs démarches 14

Les réalisations 14

OBJECTIF 1
Mieux connaître nos publics et leurs attentes 15

Les enquêtes de satisfaction « La salle de lecture et vous » 15

Les enquêtes sociologiques autour des expositions 16

OBJECTIF 3
Développer un « guichet citoyen » 17

OBJECTIF 17
Favoriser la déclassification des archives qui ont perdu leur sensibilité 18

DES TECHNIQUES p.20

OBJECTIF 23
Consolider la politique de conservation des supports traditionnels 20

Mettre l'accent sur les missions du département de la Conservation 20

Mieux intégrer le département dans la politique des Archives nationales 20

Renforcer la légitimité des Archives nationales en matière de conservation 21

OBJECTIF 22
Pérenniser les données stratégiques de l'État 21

Une politique de pérennisation en construction 21

Une attention portée aux formats de fichiers 22
Un partage d'expertise 23
Perspectives 23

OBJECTIF 11
Développer un dispositif d'accès sécurisé à distance 24
Contexte et enjeux 24
Mise en service du premier niveau de service 24
Enrichissement progressif de l'offre 24
Bilan chiffré 24
Perspectives 25
Suggestions pour la suite 25

OBJECTIF 15
Offrir en ligne de nouveaux corpus numérisés 26
L'augmentation de la production 26
L'amélioration de la visibilité des archives numérisées 26
La construction d'une offre en réponse aux demandes d'un public varié 27

OBJECTIF 4
Amplifier les démarches participatives ... 27
Enjeux 27
Réalisation 27
Perspectives 29

OBJECTIF 16
Devenir un pôle d'excellence en reconnaissance automatique d'écriture manuscrite 29
De la reconnaissance des écritures manuscrites à l'usage élargi de l'intelligence artificielle 29
Projets autour de l'HTR : Simara et e-NDP 29
Partage d'expertise sur l'HTR 30
Élargissement vers d'autres ressources archivistiques et d'autres technologies d'IA 31
Formation à l'IA 31
Perspectives 32

UN ÉCOSYSTÈME p.33

OBJECTIF 8
Promouvoir le retour aux sources sur les questions mémorielles 33
Un bilan en amont de la Stratégie 33
Un groupe de travail trans-directions 33
La rédaction d'une charte 33
La création d'une base documentaire 34
Des actions variées 34

OBJECTIFS 25 ET 26
Promouvoir la recherche appliquée aux archives et demeurer un partenaire influent de la recherche académique 35
Une cartographie des partenariats scientifiques 35
Un champ d'activités à mieux structurer 36
Pour un usage renouvelé des outils de diffusion scientifique 36
Un nouveau dispositif d'encouragement à la recherche 37

OBJECTIF 14
Développer les référentiels documentaires 37
Enjeux 37
Principales actions 37
Perspectives 39

OBJECTIF 27
Promouvoir notre expertise métier en France et à l'international 40
L'intervention dans des formations universitaires 40
L'accueil et la formation des étudiants au sein des Archives nationales 40
Le partage d'expertises à l'international 41

INTRODUCTION

À l'issue de la période 2020-2025, les Archives nationales présentent le bilan de leur Stratégie, qui a structuré l'action de l'institution au cours de ces cinq années. Adossée au cadre stratégique commun de modernisation des archives 2020-2024 défini par la délégation interministérielle aux Archives de France, cette Stratégie succède aux deux projets scientifiques, culturels et éducatifs (PSCE) de l'établissement, qui ont couvert la période 2013-2020. Elle se décline en quatre axes : les citoyens au cœur de nos politiques, des archives ouvertes sur la cité, des documents et données plus accessibles pour tous, une mémoire collective pour les générations futures, et en vingt-sept objectifs.

Ce bilan a tout d'abord pris la forme d'une restitution en interne à travers deux temps d'échanges proposés aux agents en mai et juin 2024, à Paris et à Pierrefitte-sur-Seine, au cours desquels les pilotes des objectifs sont venus témoigner des avancées, des perspectives envisagées, mais aussi des difficultés rencontrées dans quelques situations. En effet, parmi les vingt-sept objectifs, sept ne font plus l'objet d'un pilotage spécifique en 2024. Il s'agit des objectifs 10 « Construire un accès unifié aux documents et aux données », 12 « Mieux révéler le potentiel des fonds », 13 « Élaborer un plan qualité pour les métadonnées archivistiques », 18 « Coopérer plus activement avec les services d'archives ministériels », 19 « Faire de la collecte des archives numériques une priorité », 20 « Être un partenaire de confiance pour les services de l'État » et 21 « Favoriser la réutilisation au profit des politiques publiques ». L'absence de pilotes s'explique par des raisons conjoncturelles. Sur le fond, les enjeux portés par chacun des objectifs concernés ont cependant bel et bien été pris en compte dans le cadre de l'activité courante des services des Archives nationales. Cela s'est traduit par de nombreuses actions et réalisations concrètes, qui pourront servir de socle pour réfléchir aux suites à donner à ces programmes de travail.

Le présent document reprend et prolonge les interventions des pilotes d'objectifs et respecte l'organisation retenue pour les interventions orales. Les vingt objectifs sont ainsi répartis suivant quatre thèmes : des lieux, des publics, des techniques et un écosystème. Ce choix, qui revêt nécessairement une part d'arbitraire, met en exergue les avancées importantes, conduites tant en matière de valorisation et d'aménagement des sites et du patrimoine architectural qu'en matière de place accordée aux publics au sein de l'institution, sans omettre les enjeux essentiels des techniques nécessaires pour l'atteinte des objectifs fixés et des liens à approfondir avec l'environnement partenarial.

Ce bilan propose ainsi un état des lieux mettant en lumière les avancées significatives obtenues, les dynamiques nouvelles instaurées, ainsi que les ajustements opérés face aux contraintes rencontrées, qu'elles soient budgétaires, organisationnelles ou juridiques. Il souligne également les chantiers qui se poursuivent au-delà de 2025 et qui posent les jalons de la prochaine Stratégie.

DES LIEUX

OBJECTIF 24 RENFORCER LES CAPACITÉS BÂTIMENTAIRES POUR LA COLLECTE

Afin d'assurer leur mission de collecte des archives, les Archives nationales doivent disposer d'une capacité de conservation renforcée. Énoncée dans l'objectif **24** de la stratégie, cette ambition s'est traduite depuis 2020 sur les deux sites de l'institution.

LA RÉHABILITATION DES BÂTIMENTS BOISGELIN-QUATRE-FILS ET GUERRE-AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Opération centrale de la phase 1 du schéma directeur immobilier des Archives nationales, la réhabilitation des bâtiments Boisgelin-Quatre-Fils et Guerre-Affaires étrangères du Quadrilatère parisien a débuté en juin 2025. À l'issue de ces travaux importants à l'extérieur comme à l'intérieur, cette phase permettra d'offrir de nouveaux espaces de conservation et de traitement d'archives au bénéfice du Minutier central des notaires de Paris.

En effet, ces deux ensembles bâtimentaires, et à titre principal Guerre-Affaires étrangères, pourront accueillir un peu plus de 9 kilomètres linéaires d'archives tout en répondant aux normes de conservation et en garantissant un niveau de confort optimal pour les utilisateurs. L'achèvement des travaux est prévu pour le début de l'année 2027.

LA CONSTRUCTION DE L'EXTENSION À PIERREFITTE-SUR-SEINE

Le site de Pierrefitte-sur-Seine, quant à lui, prématurément rempli par le transfert des 70 kilomètres linéaires de fonds conservés à Fontainebleau, en raison du sinistre intervenu dans les Unités 1 et 2, aurait été saturé en 2027 au lieu de 2040 comme initialement prévu. Les Archives nationales ont donc anticipé la construction d'un nouveau bâtiment sur la réserve foncière existante sur le site. Ce projet, approuvé en juin 2021 par la commission ministérielle des projets immobiliers du ministère de la Culture, a fait l'objet d'un concours d'architecture remporté par l'agence l'AUC en 2022.

L'extension, un bâtiment d'environ 15 000 m² de surface utile, sous la forme d'une tour signal de 72 mètres, offrira cent kilomètres linéaires de magasins standard et sept magasins spéciaux, un nouveau quai de déchargement, des salles de tri et de traitement des archives, ainsi que des ateliers de restauration/reproduction.

Le permis de construire a été accordé le 21 juin 2024. L'achèvement du chantier est prévu début 2028.

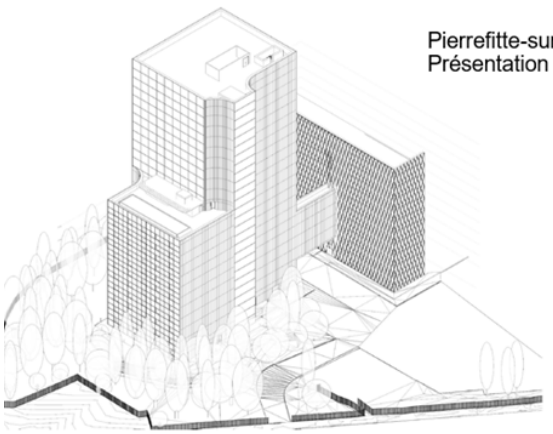

Pierrefitte-sur-Seine
Présentation du projet d'extension

Un bâtiment d'environ 20 000m² et 100 kml de magasins, **relié à l'IGH existant par des passerelles** (immeuble de grande hauteur qui accueille les espaces de stockage),

OBJECTIF 5 OFFRIR, À PARIS, UNE ENTRÉE TANGIBLE DANS L'HISTOIRE

L'enjeu de cet objectif est de placer l'usager au centre des dispositifs d'accueil et de médiation du Quadrilatère parisien, en favorisant et en accompagnant la fréquentation du site dans une perspective de développement des publics. Il s'est principalement articulé, pour la période 2020-2025, autour du projet de restauration et de réouverture de l'hôtel de Rohan et du rétablissement des circulations à l'issue du chantier Camus, visant à installer, au sein du Quadrilatère, plusieurs services du ministère de la Culture.

L'HÔTEL DE ROHAN : OUVERTURE DU REZ-DE-CHAUSSÉE AU PUBLIC ET RESTAURATION DES SALONS DU PREMIER ÉTAGE

Les décors de la Chancellerie d'Orléans, restaurés et remontés au rez-de-chaussée de l'hôtel de Rohan, ont été inaugurés en octobre 2021. Cependant, en raison notamment de la poursuite des travaux Camus dans cette zone, l'hôtel reste encore inaccessible au public et devrait ouvrir à l'automne 2026.

Trois principaux chantiers ont été menés en 2024 et 2025. Il s'agit de la finalisation du parcours muséographique consacré à la Chancellerie d'Orléans avec l'équipement audiovisuel de la salle immersive d'introduction à la visite ; de l'aménagement des espaces d'accueil et d'une salle destinée à l'accueil des scolaires ; et, enfin, de la production des contenus d'une visite audioguidée des décors.

S'agissant de la restauration et de l'aménagement muséographique du premier étage de l'hôtel, l'avant-projet sommaire (APS) a été validé à l'été 2025. En 2026 sera validé l'avant-projet définitif (APD). Les travaux d'aménagement et de restauration, qui devraient durer deux ans environ, suivront le PRO. Les Archives nationales ont obtenu à ce jour une enveloppe d'1,6 million d'euros de mécénat pour ces travaux évalués à 7,5 millions d'euros.

LA RÉOUVERTURE DES JARDINS DU QUADRILATÈRE

La réfection des jardins est le préalable indispensable à la réouverture de l'hôtel de Rohan après le démontage des modulaires effectué au début de l'année 2025. Cette remise en état permettra la mise en œuvre d'un nouveau système d'éclairage de la ruelle de la Roche et des façades de l'hôtel de Rohan, la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) et le traitement de la porte d'entrée du bâtiment d'accueil de l'hôtel.

Cette réfection s'accompagne d'un chantier de renouvellement de la signalétique (signalétique directionnelle et institutionnelle fixe, signalétique mobile événementielle, signalétique PMR, signalétique touristique) programmé en collaboration avec le secrétariat général du ministère de la Culture et le musée Picasso. Une étude de diagnostic a été menée au premier semestre 2024 et un programme livré en 2025. La mise en place

Le chantier de l'hôtel de Rohan

RDC
Chancellerie d'Orléans

1er étage Salon des Singes
Salon des Fables

d'une signalétique provisoire aura lieu début 2026, pour une réouverture prévisionnelle des jardins au printemps 2026.

LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE MÉDIATION

Dans le prolongement du parcours muséographique déjà réalisé à l'hôtel de Rohan, le renouvellement complet de la médiation textuelle dans les salles de l'hôtel de Soubise a été lancé en 2024. Le guide de visite du Quadrilatère, dans la collection « Itinéraires du patrimoine », a été réédité en 2023, complété avec les décors de la Chancellerie d'Orléans. Un poste de conférencier consacré au public adulte a été créé en 2023 et a permis l'établissement d'un programme régulier de visites guidées des hôtels et des expositions. Enfin, ainsi qu'il est évoqué plus haut, un parcours de visite audioguidée des décors de la Chancellerie d'Orléans a été produit en 2025, en prévision de leur ouverture au public en 2026.

OBJECTIF 7 CRÉER UNE EXPOSITION PERMANENTE À PIERREFITTE-SUR-SEINE

L'exposition permanente a été inaugurée le 14 septembre 2023 en présence des maires de Saint-Denis et de Pierrefitte-sur-Seine, aujourd'hui commune de Saint-Denis-Pierrefitte. Elle a été ouverte au public à l'occasion des Journées européennes du patrimoine. Réalisée en concertation avec de nombreux partenaires (élus des villes de Plaine Commune ; acteurs du monde culturel, du champ social et des sphères éducatives ; personnels des Archives nationales), elle a été conçue pour répondre aux attentes de tous les publics et, notamment, des plus jeunes. Le parcours présente une soixantaine de documents et d'objets, environnés d'une abondance d'images et de dispositifs multimédia et tactiles

Dès 2021, les réflexions ont commencé, qui avaient pour objectif de mieux inscrire le site de Pierrefitte-sur-Seine dans son environnement immédiat, car il n'était pas identifié comme un lieu culturel, comme un lieu de débat ou d'installation d'artistes. Consacrer une partie de la salle d'expositions temporaires à un parcours permanent a été la réponse apportée à cette stratégie d'ouverture.

Le scénario du parcours permanent est chrono-thématique. Une grande frise chronologique, abondamment illustrée, évoque l'évolution des supports des archives de l'Antiquité à nos jours. Elle enveloppe la salle où sont disposés sept focus ou îlots dont la plupart répondent aux suggestions formulées par les partenaires : le parcours de la loi républicaine ; le territoire, Paris et sa périphérie (une évocation cartographique et photographique) ; contrôler et identifier les personnes (de la liste à la fiche) ; de la naissance à la mort (comment les archives enregistrent la vie humaine) ; des documents qui parlent (l'enregistrement des paroles, des gestes, des émotions) ; les archives de l'intime (journaux, agendas, lettres, photographies) ; la guerre des signes (de la fleur de lys à la Marianne républicaine). Enfin, trois dispositifs spécifiques viennent clore le parcours : les innovations technologiques au service du patrimoine archivistique ; les métiers des Archives ; les usagers des Archives.

Les Archives explorent le temps proposent un parcours simple, clair et cohérent, intégrant parfaitement la dimension très didactique du projet et les enjeux de médiation liés à la spécificité des archives. L'exposition répond également à une préoccupation assumée de scénographie durable avec le réemploi de dispositifs existants (mobiliers, cloisons mobiles, vitrines) et un parti pris résolument *low tech* dans l'adaptation des contenus audiovisuels. Pour satisfaire les attentes des jeunes publics, des supports écrits de médiation ont été rédigés et disposés de la façon la plus accessible possible. Certes permanente, cette exposition n'est en rien figée. Elle va régulièrement évoluer avec l'apport de nouveaux contenus, notamment multimédia, et de nouveaux outils de médiation. À l'occasion des Journées européennes du patrimoine des 21-22 septembre 2024, la signalétique de l'exposition a été renforcée et des livrets « Parcours à la carte », « Facile à lire et à comprendre » (FALC), ainsi que des flyers destinés au grand public et aux établissements scolaires ont été publiés.

DES PUBLICS

OBJECTIF 6 EXPOSER LES ARCHIVES DANS UNE DÉMARCHE CITOYENNE

Les objectifs principaux de cet axe sont clairement définis : établir une relation de familiarité du public avec les archives et lui permettre de découvrir comment les traces écrites témoignent du passé et donnent un sens aux questionnements du présent. Ces objectifs cernent parfaitement le rôle essentiel joué désormais par les expositions temporaires et leur accompagnement scientifique ou artistique : elles répondent à une des missions fondamentales qui sont fixées par le législateur à notre institution, la communication des documents dont nous avons la charge. Dans le cas des parcours muséaux temporaires ou permanents, cette communication doit s'entendre comme dirigée vers le public le plus large, et se veut complémentaire de l'accueil du public des salles de lecture, des usagers professionnels ou scientifiques. Nous souhaitons nous adresser à tous les citoyens français (mais aussi au public étranger) dans un effort de restitution du patrimoine archivistique conservé dans l'intérêt commun, et aussi de diffusion de la connaissance sur tel ou tel thème de l'histoire de France. Enfin, les expositions temporaires sont l'occasion pour le public de découvrir notre institution et ses missions.

Les efforts se sont portés dans cinq directions.

TOUCHER TOUS LES PUBLICS

- L'accès libre à l'intégralité de notre offre muséale et aux activités qui l'accompagnent (conférences grand public, concerts, manifestations artistiques) est effectif sur les deux sites des Archives nationales. Cette gratuité nous permet d'accueillir beaucoup plus de public mais surtout un public plus varié, qui parfois n'avait pas prévu sa visite et se laisse convaincre par l'accès libre.
- Le souci de rendre nos parcours de visite accessibles à tous les publics nous a amenés à développer des supports de médiation spécifiques, en particulier en direction des personnes porteuses de handicap (braille, FALC, LSF). La mise au point des livrets de visite FALC, en particulier, a été l'occasion pour les agents d'acquérir de nouveaux savoir-faire mais également de s'interroger sur le sens profond des contenus proposés et sur le moyen de les faire comprendre par tous – c'est-à-dire de mieux les comprendre nous-mêmes.
- Depuis 2021, la traduction des informations essentielles de nos parcours temporaires est proposée de façon systématique au visiteur non francophone (livrets de visite, panneaux et cartels traduits en une langue au moins, sous-titrage des vidéos).
- D'une manière générale, nous nous attachons à faire un effort de pédagogie, de lisibilité et de clarté. Le choix des sujets d'exposition est soumis à une réflexion critique orientée vers leur réception publique telle qu'on peut l'anticiper. Dès la naissance des projets, il est demandé à leurs promoteurs de s'interroger sur la pertinence de leur sujet par rapport à l'attente du public et sur les difficultés de compréhension à surmonter pour toucher le plus grand nombre. Il est systématiquement demandé aux commissaires scientifiques de rendre accessible à tous leur propos. Ainsi le nombre d'items réunis au sein d'une exposition est-il revu régulièrement à la baisse : il s'agit de ne pas dépasser le seuil de fatigabilité moyenne du visiteur, mais aussi de mieux expliquer les documents proposés, et enfin d'inviter le public à lire les manuscrits ou tapuscrits qui composent l'essentiel de nos ressources propres. De la même manière, afin de rendre plus attractive la déambulation entre cimaises et vitrines, un dialogue entre les pièces d'archives, les arts graphiques

et les objets historiques (plus accessibles que les manuscrits) est systématiquement mis en place. Le choix de scénographies et de graphismes spectaculaires vise à permettre une approche sensible autant qu'intellectuelle des sujets traités. Il s'agit de créer une ambiance pour transmettre des connaissances. Enfin, une attention particulière est donnée aux catalogues qui se veulent pérennes (et ne sont donc pas une liste d'items liée trop étroitement aux parcours temporaires), offrant une synthèse accessible au grand public. Un vademecum guide les contributeurs, parfois plus habitués à une production universitaire, vers la rédaction de textes grand public, clairs, débarrassés tant que faire se peut des notes et autres dispositifs trop liés à la recherche et à la production scientifique universitaire.

PERMETTRE AU CITOYEN D'APPROCHER LES TEXTES FONDATEURS DE NOTRE DÉMOCRATIE

Les Archives nationales ont présenté, entre l'automne 2021 et l'automne 2023, le cycle *Les Essentiels*, dont l'objectif était de donner à voir et à comprendre les documents les plus symboliques de l'histoire de la nation. Il est à noter que le public a été invité à choisir les documents qu'il souhaitait voir présenter :

- La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789)
- Le décret d'abolition de l'esclavage (1848)
- L'ordonnance instituant le droit de vote des femmes (1944)
- La loi d'abolition de la peine de mort (1981)

Dans la suite de cette série, a été conçu et présenté, à partir de l'automne 2023 et jusqu'au printemps 2026, le cycle *Les Remarquables*, dont l'objectif est de donner à voir et à comprendre les documents les plus singuliers des fonds des Archives nationales. Six documents ont ainsi été exposés, eux aussi choisis par le vote public :

- Le rouleau d'interrogatoire des Templiers, 1307
- Le discours de Simone Veil sur l'interruption volontaire de grossesse, 1974
- Le contrat de construction de la tour Eiffel, 1887
- Le portrait de Jeanne d'Arc par un greffier du Parlement de Paris, 1429
- Le testament de Victor Hugo, 1881 – 1883
- Le testament de Napoléon Ier

Un effort particulier de médiation a été fait pour ces présentations dont le nombre d'items est volontairement réduit, afin de laisser le visiteur se concentrer sur ce qu'ils nous révèlent de notre démocratie et de son fonctionnement ou sur notre histoire.

PROPOSER DES EXPOSITIONS EN RAPPORT AVEC LES DÉBATS D'ACTUALITÉ OU SOCIÉTAUX

La politique de programmation des expositions nous amène, depuis 2021, à proposer au public des thèmes qui rencontrent les grandes préoccupations d'une partie de l'opinion publique de notre pays. Les expositions deviennent alors l'occasion de mettre en perspective des problématiques actuelles, de les replacer dans le temps long qui est constitutivement le nôtre, d'éclairer le présent à la lumière des siècles passés. Il est à noter que ce souci conduit le comité de programmation à demander régulièrement aux porteurs de projet d'élargir le champ chronologique du sujet qu'ils avaient initialement proposé. Le public apprécie particulièrement le traitement de thèmes sur le long terme, qui permet de donner des cadres chronologiques mais aussi de souligner ruptures et continuités. Les recensions parues dans la presse se montrent très favorables à cette volonté affichée de fournir au citoyen des éléments de contextualisation historique.

Citons ainsi les expositions pour lesquelles un lien avec le débat public actuel était revendiqué et mis en exergue : *Filmer les procès, un enjeu social* (au moment où le grand procès des attentats terroristes de novembre 2015 se déroulait au Palais de justice, sur l'île de la Cité), *Face aux épidémies. De la Peste noire à nos jours* (immédiatement consécutive à la pandémie Covid-19), *Sacrilège !* (qui explore sur deux millénaires les rapports ambigus entre l'État, le sacré et les religions), *Déportées à Ravensbrück* (qui entretient la nécessaire mémoire des persécutions nazies). Dans un registre plus souriant, les expositions sur les Jeux olympiques montrent aux usagers que les archives documentent tous les aspects de la vie collective. Signalons également le parcours extraordinaire de *Faux et faussaires* (15 octobre 2025-2 février 2026), qui a rencontré un très grand succès public (plus de 70 000 personnes). Cette exposi-

Inauguration de l'exposition Louis XVI, Marie-Antoinette et la Révolution. La famille royale aux Tuileries (1789-1792)*, mars 2023*

tion, soutenue par une narration alerte, des affaires surprenantes et des objets insolites, proposait une vision sur le temps long, du Moyen Âge jusqu'à nos jours, sur la fausse monnaie, les faux papiers ou titres, le faux en art ou en archéologie, la contrefaçon. Sa thématique correspondait à un certain nombre des préoccupations actuelles de nos concitoyens (rapport à la vérité, rumeurs, falsifications, « fake news »), et qui ont pu être reprises par la présentation dans les salons de Soubise d'œuvres d'art contemporaines ou lors du cycle de conférences qui accompagnait l'exposition

Enfin, ce lien entre mémoire de papier et actualité s'est fait particulièrement visible lors de l'ouverture au public de l'exposition sur le discours de Simone Veil prononcé en 1974 à l'appui de la loi sur l'IVG, puisque la nouvelle loi constitutionnelle scellée le 8 mars 2024 a rejoint le jour même la vitrine qui lui était destinée au sein de la salle d'exposition.

SORTIR DE NOS MURS

Un constat a été fait en 2025 concernant l'offre de circulation des expositions mises à disposition par notre institution : la plupart des emprunteurs n'ont pas les infrastructures nécessaires pour recevoir les éléments matériels existants. Il arrive également que l'éloignement géographique soit un obstacle au prêt d'éléments nécessitant un transport. Devant ces difficultés, il a été décidé de continuer à proposer les expositions existantes, mais exclusivement sous format numérique.

Par ailleurs, Wikimédia Commons sera désormais utilisé pour mettre à disposition des contenus numériques relatifs aux expositions des cycles des *Essentiels* et des *Remarquables*, ainsi qu'aux expositions *Déportées à Ravensbrück* et *À vos marques… Prêts ? Cherchez !* Cette mise en ligne implique que le contenu (textes et images) soit entièrement libre de droit et exploitable par tout usager sans réserve ni contrôle de la part des Archives nationales.

LES PROJETS ARTISTIQUES : OFFRIR UNE APPROCHE SENSIBLE ET ÉMOTIVE AU PUBLIC

Les projets artistiques présentés aux Archives nationales s'inscrivent pleinement dans la programmation culturelle de l'institution. Ils participent d'un mouvement plus large d'appropriation des archives par les artistes, mobilisées à la fois pour leur dimension documentaire et pour leur potentiel imaginaire.

Ces projets répondent à plusieurs objectifs : offrir une autre entrée dans les fonds d'archives, par le détour de la création et d'une approche sensible, élargir les publics en touchant des visiteurs qui viennent pour une proposition artistique et découvrent à l'occasion de leur visite l'institution et ses missions, apporter un éclairage complémentaire sur des enjeux et des questions d'actualités soulevés dans les expositions ou à l'occasion de colloques ou journées d'étude, etc.

Chaque année, une dizaine de projets est présentée sur les deux sites des Archives nationales. Ils revêtent différentes formes : lectures, performances, installations, projets au long cours s'appuyant directement sur un document ou fonds d'archives ou bien faisant écho aux différents sujets associés aux ensembles d'archives (trace, mémoire, témoignage, secret, mort, oubli, exploration de ses ressorts symboliques). Organisés dans différents cadres (vernissages d'exposition, événements nationaux comme la Nuit des musées, etc.), ces projets sont l'occasion de faire rayonner l'institution auprès d'autres acteurs culturels et de faire connaître, au-delà de leurs fonctions régaliennes, les nombreuses possibilités de ré-utilisation des archives et leur participation à la compréhension du monde.

OBJECTIF 9 MOBILISER LES ARCHIVES POUR LA FORMATION CITOYENNE DU PUBLIC JEUNE

Le service éducatif des Archives nationales offre, depuis plusieurs décennies, un espace dans lequel le jeune public peut mener un travail d'analyse à partir de documents originaux. L'objectif est de contribuer à la construction d'une pensée critique pour mieux appréhender le monde dans lequel les jeunes évoluent, en tant que futurs citoyens.

ENJEUX

La transmission et le partage des valeurs républicaines au sein de l'école sont des objectifs prioritaires : défense de la laïcité, questions liées à la citoyenneté, lutte contre les inégalités et contre toutes les formes de discrimination. La dimension citoyenne des archives et la démarche active déclinée lors des ateliers visent à questionner les documents, à les comprendre avant de juger, à apprendre à distinguer les faits de leur interprétation, à confronter les points de vue et à argumenter.

PRINCIPAUX DOMAINES D'ACTION

Outre la quarantaine d'ateliers qui permettent aux élèves d'appréhender les grandes périodes historiques, deux axes principaux ont été développés.

Le service éducatif a pu mener, chaque année, une douzaine de parcours d'éducation artistique et culturelle (EAC) qui ont bénéficié en majorité à des classes séquano-dionysiennes. Les projets, conçus en partenariat avec des structures de proximité et des artistes, ont visé à l'acquisition de repères culturels, au développement de la sensibilité, des capacités d'expression des

Projet EAC Chroniques stanoises, cliché © SED

jeunes et à l'exercice de leur esprit critique, sur des thèmes variés : histoire de l'esclavage et de ses abolitions, collaboration et antisémitisme pendant la Seconde Guerre mondiale, éducation au son et à l'image, égalité filles-garçons, histoire de l'environnement ou encore de l'espace proche.

L'accompagnement des enseignants dans le cadre de l'inscription de leurs classes aux concours nationaux (Concours national de la Résistance et de la Déportation, Flamme de l'Égalité) ou dans le cadre de commémorations nationales (journée à la mémoire des victimes de l'holocauste, journée de la laïcité) a constitué un second axe de travail et de réflexion pour les élèves : comment entendre/comprendre les enjeux mémoriels liés à la période de l'Occupation ou à l'esclavage ; obéir/désobéir en temps de conflits ; témoigner/juger ; quelles archives pour l'histoire des femmes ?

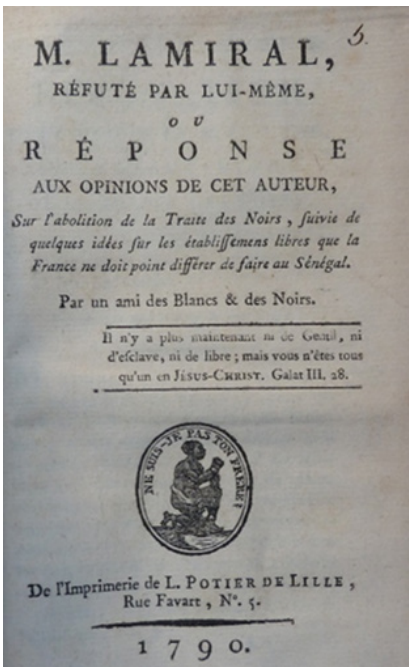

M. LAMIRAL,

RÉFUTÉ PAR LUI-MÊME,

OU

RÉPONSE

AUX OPINIONS DE CET AUTEUR,

Sur l'abolition de la Traite des Noirs, suivie de quelques idées sur les établissemens libres que la France ne doit point différer de faire au Sénégal.

Par un ami des Blancs & des Noirs.

Il n'y a plus maintenant ni de Grec, ni d'esclave, ni de libre ; mais vous n'êtes tous qu'un en JÉSUS-CHRIST. Galat III. 28.

NE SUIS-JE PAS TON FRÈRE ?

De l'Imprimerie de L. POTIER DE LILLE, Rue Favart, N°. 5.

1790.

Atelier pédagogique « La liberté ne tombe pas du ciel » (abolitions de l'esclavage), cliché © SED

PERSPECTIVES

Le service éducatif compte poursuivre les actions-phares déjà engagées et la mise en œuvre de médiations variées adaptées aux publics divers accueillis (scolaires, familles, public intergénérationnel, enfants à besoins éducatifs particuliers, jeunes en insertion, enseignants en formation initiale et continue, personnes en situation de handicap mental ou psychique, ou atteintes de la maladie d'Alzheimer).

À partir de 2026, deux nouveaux axes de travail seront ouverts pour donner des clefs de compréhension des univers médiatiques et numériques :

- Un atelier spécifique concernant les fonds photographiques de presse conservés aux Archives nationales et la manière dont les journalistes se saisissent des sources de l'information.
- À l'heure où l'intelligence artificielle s'impose dans les usages numériques des élèves, proposer un travail collaboratif à partir de documents d'archives, sources fiables, garantes de la qualité du travail d'enquête des élèves, et des connaissances transmises.

OBJECTIF 2 ACCOMPAGNER LES USAGERS ET LEURS DÉMARCHES

Cet objectif visait principalement à mieux connaître les publics et leurs attentes et à les accompagner dans leur accueil physique, téléphonique et numérique en lien avec le programme Services publics +. Le multicanal est d'ailleurs l'un des neuf engagements de ce programme, avec la démarche d'amélioration continue et la prise en compte des avis des usagers. Le déploiement de Services publics + a commencé début 2022 par un diagnostic d'auto-évaluation réalisé dans les départements de l'Accueil des publics de Paris et Pierrefitte-sur-Seine, à partir d'une grille de 80 questions, et auprès de collègues de la direction des Fonds à partir des questions choisies dans cette même grille. Ses résultats ont mis en exergue plusieurs points forts, notamment le bon usage de tous les canaux d'accueil à disposition (accueil physique, en ligne ou par téléphone). Parmi les points d'amélioration identifiés, le serveur téléphonique et l'écoute des usagers ont donné lieu à la mise en œuvre d'actions concrètes dès 2023.

LES RÉALISATIONS

L'accueil téléphonique a été simplifié et amélioré. Les Archives nationales disposent désormais d'un automate avec un numéro d'entrée unique pour les deux sites (01 75 47 20 00) et un accès 24 heures sur 24, grâce à des messages pré-enregistrés sur les modalités pratiques d'accès, d'inscription et de reproduction. Pendant les heures d'ouverture, l'automate bascule vers l'accueil de Paris ou de Pierrefitte-sur-Seine pour les recherches, l'accès aux documents ou les incidents de carte de lecteur.

En matière d'écoute des usagers, deux enquêtes de satisfaction « La salle de lecture et vous » ont été menées en 2022 et 2023 à Paris et à Pierrefitte-sur-Seine et en ligne (voir l'objectif **1**). Leurs suggestions libres complètent les échanges et les remarques exprimés lors des séances du comité d'écoute des usagers. Celui-ci, organisé dans le cadre du déploiement de Services Publics +, regroupe, après appel à volontaires, tous les types de publics des Archives nationales qui s'intéressent exclusivement à l'expérience concrète de l'usager du service « Archives nationales » (lecteurs dans les salles de consultation et à la bibliothèque historique, visiteurs du musée, internautes, enseignants qui travaillent en lien avec le service éducatif). Des agents volontaires des Archives nationales, issus de différentes directions, en sont membres également. Réuni le 6 juillet 2023, le premier comité a travaillé autour de trois axes : abords et entrée des deux sites, signalétique des espaces intérieurs et, enfin, confort des usagers et des visiteurs. Du fait des nombreuses propositions faites par les participants de ce comité, leur mise en œuvre s'est déployée par étapes. Ainsi, afin d'aider les usagers à s'orienter dans les locaux, le site de Pierrefitte a élaboré et diffusé un plan des espaces accessibles au public, et une démarche similaire est en cours sur le site de Paris.

Enfin, une refonte du site Internet a été lancée, afin d'accroître la notoriété des Archives nationales auprès d'une audience élargie, d'améliorer l'orientation et l'information des publics, et de valoriser l'actualité ainsi que le rôle de l'institution. Elle vise à proposer un outil accessible, lisible et adapté aux besoins de l'ensemble des usagers, qu'ils soient chercheurs, enseignants, scolaires ou grand public. L'ouverture du nouveau site issu de cette refonte a eu lieu le 10 juin 2025, durant la semaine internationale des archives promue par le Conseil international des Archives (ICA/CIA) et en même temps que le site Internet des Archives nationales d'Outre-Mer.

OBJECTIF 1 MIEUX CONNAÎTRE NOS PUBLICS ET LEURS ATTENTES

Cet objectif visait principalement à :

- veiller à ce que les nouveaux dispositifs projetés ou mis en œuvre répondent aux besoins des bénéficiaires, dans une démarche de design de service ;
- mettre en place un cadre d'enquêtes souples, multiformes, en interaction avec les usagers, dans une logique d'amélioration continue ;
- adapter notre offre de services, qu'il s'agisse des propositions muséographiques ou de l'accès aux archives, aux besoins des publics spécifiques (personnes en situation de handicap, publics éloignés de la culture) ;
- susciter des partenariats avec les laboratoires universitaires spécialisés pour conduire des enquêtes ciblées.

LES ENQUÊTES DE SATISFACTION « LA SALLE DE LECTURE ET VOUS »

Dans le cadre du déploiement de Services Publics +, deux enquêtes de satisfaction « La salle de lecture et vous » ont été menées à Paris et à Pierrefitte-sur-Seine, sur site et en ligne, entre le 23 mai et le 6 août 2022, puis entre le 26 avril et le 4 août 2023. Le questionnaire proposé a été identique d'une année sur l'autre, hormis la question des usuels librement consultables en salle de lecture qui a été ajoutée en 2023.

Le nombre de réponses collectées a été significatif à chaque édition : 135 pour Paris et 77 pour Pierrefitte-sur-Seine en 2022, 124 pour Paris et 142 pour Pierrefitte-sur-Seine en 2023. La grande majorité des réponses sont venues de lecteurs ayant déjà pratiqué les salles de lecture : 15 % d'entre eux venaient pour la première fois à Paris en 2022 (13 % en 2023), 27 % à Pierrefitte-sur-Seine en 2022 (16,9 % en 2023). Majoritairement, les lecteurs préparent leur venue après consultation du site Internet (50 %) ou à la suite d'une demande de recherche/reproduction (25 %). Un très petit nombre se rend sur site sans préparation préalable.

L'enquête comportait deux volets : l'accueil sur place et la commodité des espaces dédiés ; les matériels d'aide à la consultation et à la reproduction. Une place a été laissée pour les suggestions et commentaires.

L'accueil sur place et les espaces dédiés.

Le taux de satisfaction pour le premier accueil s'est maintenu à un bon niveau d'une année sur l'autre : 86 % à Pierrefitte-sur-Seine en 2022 et 79 % en 2023 ; 97 % à Paris en 2022 et 93 % en 2023. En matière d'espaces d'accueil, hors salle de lecture, les attentes du public des deux sites portent essentiellement sur l'amélioration de l'offre de restauration que la moitié des répondants ne trouve pas adaptée à leurs besoins. L'offre des distributeurs de boissons chaudes et froides est considérée comme peu adaptée par la moitié des répondants de Pierrefitte-sur-Seine, par un quart des répondants de Paris seulement. La signalétique est considérée comme claire et le mobilier comme suffisant pour les deux sites à près de 90/95 % des répondants.

Les matériels d'aide à la consultation et à la reproduction.

Moins de la moitié des répondants de Paris et un gros tiers des répondants de Pierrefitte-sur-Seine utilisent les ordinateurs de consultation des archives numérisées. La

moitié des répondants de Paris et un tiers des répondants de Pierrefitte-sur-Seine utilisent les lecteurs-numériseurs de microfilms et considèrent qu'ils répondent à leurs besoins. Un tiers des répondants des deux sites déclare avoir utilisé les scanners en libre accès. De manière générale, les moyens numériques offerts au public sont plébiscités, mais il y a de fortes attentes sur l'accès WIFI en salle de lecture et dans les espaces publics.

Les usuels (nouvelle question posée en 2023).

Les usuels sont globalement bien connus à Paris (plus des deux tiers des répondants en connaissent l'existence ou les ont utilisés) mais très peu à Pierrefitte-sur-Seine (un tiers des répondants sont concernés). L'espace « Usuels » de Pierrefitte-sur-Seine ayant été réaménagé juste avant le lancement de l'enquête 2023, l'effet n'a pu en être mesuré pleinement au moment de l'enquête. En tout état de cause, le traitement des collections d'usuels disponibles dans les deux salles de lecture fait désormais l'objet d'une attention particulière, avec l'appui de la Bibliothèque des Archives nationales, afin d'intensifier l'usage de ces ouvrages.

Au-delà des enquêtes ponctuelles, les efforts pour répondre aux attentes des usagers sont constants, dans le respect des principes de la démarche Services Publics +. Ce dispositif n'est pas le seul cependant pour prendre le pouls de nos usagers. Ainsi le comité des usagers des Archives nationales s'est régulièrement réuni, ce qui a permis à ses membres d'exprimer leurs attentes et d'échanger avec les représentants des Archives nationales. Le recueil de suggestions et de retours d'expériences s'est poursuivi sur les deux sites de Paris et de Pierrefitte, par le biais des formulaires papier, des réponses aux saisines effectuées par message électronique ou par téléphone, et sur la plateforme Services Publics +. Il est prévu de poursuivre la concertation avec les usagers en 2026 en les incluant activement aux réflexions sur l'amélioration des outils informatiques des Archives nationales.

LES ENQUÊTES SOCIOLOGIQUES AUTOUR DES EXPOSITIONS

En 2023, les Archives nationales ont conclu un partenariat avec le Centre de sociologie des organisations de la Fondation nationale des Sciences politiques afin que soient menées plusieurs enquêtes sur les expositions de l'institution. Dans le cadre du master de sociologie de Sciences Po, une équipe d'étudiants a conduit une enquête de terrain, durant le premier semestre de 2024, auprès des visiteurs de l'exposition permanente de Pierrefitte-sur-Seine (*Les Archives explorent le temps*) et de l'exposition du cycle des *Remarquables* présentant le discours de Simone Veil sur la loi relative à l'IVG en 1974 (site de Paris). Ces enquêtes se sont prolongées auprès des classes reçues dans le cadre des ateliers du Service éducatif ainsi qu'auprès des enseignants accompagnant leurs classes ou recevant une formation. En complément, les étudiants ont procédé au dépouillement des bulletins de vote des visiteurs et des internautes qui avaient classé les documents du cycle des *Remarquables* par ordre de priorité : outre des informations de type sociologique, s'y trouvent des suggestions d'exposition et des remarques sur les documents proposés. L'enquête a visé ainsi à connaître la sociologie des visiteurs des deux sites des Archives nationales ; à faire évaluer, par ces visiteurs, les circuits de visite, les documents présentés et les supports de médiation qui leur sont proposés ; à connaître les attentes des visiteurs en termes de médiation (humaine, en ligne, sur support papier ou autre) autour du patrimoine qui leur est présenté.

Le résultat de cette enquête a fait l'objet d'une synthèse écrite remise en décembre 2025. Sa restitution et surtout son exploitation sont prévues en 2026, notamment dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle Stratégie des Archives nationales.

Cette enquête vient en complément d'autres réalisées ces dernières années à un niveau national, qu'il s'agisse des enquêtes AEV (à l'écoute des visiteurs) concernant le public du musée des Archives nationales (la dernière enquête a été menée à l'automne 2023 auprès de 173 visiteurs) ou des enquêtes sur le public des Archives, comme celle menée en janvier-mars 2021 sur les sites Internet des services d'archives (515 répondants pour les Archives nationales). Il sera donc particulièrement judicieux de confronter leurs résultats afin d'en tirer un bilan et des enseignements sur nos publics.

OBJECTIF 3 DÉVELOPPER UN « GUICHET CITOYEN »

Les Archives nationales ont une longue expérience d'aide aux administrés en quête de droits. Ce public « citoyen » est souvent en demande de résolution d'un problème personnel et ne doit pas être systématiquement dirigé vers les salles de consultation.

Le nombre de demandes liées à la recherche de preuves permettant de justifier ou de faire valoir un droit, envoyées aux Archives nationales (quel que soit le support) ou faites sur place (quand la personne s'est déplacée jusqu'à Pierrefitte-sur-Seine), est extrêmement important.

Au moment de la réflexion sur la Stratégie des Archives nationales, en 2020-2021, l'arrivée à Pierrefitte-sur-Seine des fonds sériels de Fontainebleau, incommunicables depuis plusieurs années, laissait prévoir un risque d'accroissement des demandes de ce type. L'objectif **3** prévoyait initialement d'ajuster l'existant et de créer une filière spécifique de services numériques et d'accueil physique, fondée sur des parcours-types, profilés et simplifiés, permettant un accompagnement adapté.

Durant les années 2022-2024, le fonds des dossiers de demandes de naturalisation a fait l'objet d'une réflexion et le sujet des « preuves de nationalité », très sollicité par les Algériens, celui d'une action. La particularité des Archives nationales est en effet qu'elles sont extrêmement sollicitées aussi bien sur des dossiers qu'elles conservent (dossiers de demandes de naturalisation) que sur des dossiers qu'elles ne détiennent pas (preuves de nationalité).

Dans une première étape, en 2021, a été créé un logigramme identifiant tous les processus nécessaires à la recherche de dossiers de naturalisation et de preuves de nationalité. Pour donner suite à ce travail, la partie relative aux preuves de nationalité a été étoffée au sein de la page du site Internet des Archives nationales consacrée aux naturalisations.

Puis, en 2022, le Service interministériel des Archives de France (SIAF) a décidé de financer la réalisation d'un *chatbot* baptisé NORIA (Nouvelle Orientation de Recherche Interactive dans les Archives) sur l'Algérie afin de faciliter le travail des agents des Archives nationales d'outre-mer (ANOM) et des Archives nationales. Fruit d'une réflexion collective entre SIAF, ANOM et Archives nationales, le *chatbot* est centré sur trois thèmes prioritaires du fait des très nombreuses sollicitations : dossiers de carrière et parcours militaires pour les ANOM (qui conservent des dossiers sur ces sujets) et preuves de nationalité pour les Archives nationales. Dans ce dernier cas, le *chatbot* prévoit des circuits qui renvoient vers des organismes extérieurs dans la plupart des cas. La période 2023-début 2024 a été consacrée à la détermination des parcours, l'intégration du vocabulaire utilisé dans les demandes des usagers et l'organisation de tests avec des utilisateurs. La mise en production de l'outil a été effectuée en mai 2024.

Désormais, dans le cadre de cet objectif, il ne reste plus de nouveaux projets à entreprendre sur le sujet des naturalisations. À l'avenir, il pourrait être pertinent d'analyser les demandes faites par les lecteurs sur les autres fonds sériels en provenance de Fontainebleau et de vérifier les outils disponibles pour y répondre, leur existence, ainsi que la possibilité de diffusion en salle de lecture virtuelle, au regard des délais de communicabilité et de la conformité au Règlement général sur la protection des données (RGPD).

OBJECTIF 17 FAVORISER LA DÉCLASSIFICATION DES ARCHIVES QUI ONT PERDU LEUR SENSIBILITÉ

La déclassification automatique des documents à échéance des délais de communicabilité prévus par le Code du patrimoine et, en complément, l'allongement de ces délais pour certains cas particuliers, introduits dans la législation en juillet 2021 (loi PATR), ont profondément modifié le cadre de l'accès à ces archives.

Pour mémoire, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi PATR et de la déclassification de facto, dans la plupart des cas, à 50 ans, les fonds des Archives nationales ont fait l'objet d'une cartographie pour identifier les articles susceptibles de relever des champs dont la protection a été renforcée. Plus de 14 000 articles ont été rendus accessibles. Près de 600 ont vu leur délai de communicabilité modifié pour prendre en compte les catégories de documents dont la protection a été renforcée. Près de 500 articles identifiés comme entrant potentiellement dans le champ de ces catégories font l'objet de vérifications. Ce travail de vérification se poursuit au fil de l'eau, ainsi que lors de l'instruction des demandes de dérogation.

Le volume des démarches de déclassification a été directement touché par cette modification du cadre législatif : une très nette diminution du nombre de saisines a été observée entre 2020 (160 demandes portant sur 4 600 documents) et 2022 (39 demandes portant sur 170 documents).

Les Archives nationales concentrent désormais leurs efforts sur les démarches de déclassification des documents non encore librement communicables, principalement dans le cadre des demandes d'accès anticipé par dérogation formulées par les chercheurs. Entre 2023 et 2025, près de 360 documents ont fait l'objet d'une saisine pour déclassification. Les cas pour lesquels une décision a été prise par l'autorité émettrice se partagent également entre, d'une part, les décisions de déclassification et, d'autre part, les refus, compte tenu de la sensibilité toujours d'actualité de leur contenu. Mais pour trois documents sur cinq, aucune décision n'a été communiquée par les autorités émettrices. Le dialogue avec ces dernières doit donc encore se renforcer afin d'améliorer le taux de réponse aux saisines, dont le format a été plusieurs fois adapté afin de concilier les intérêts des différentes parties concernées.

Afin de renforcer l'efficacité des démarches de déclassification, les procédures internes aux Archives nationales ont été améliorées pour les conformer aux récentes dispositions législatives et à l'instruction générale interministérielle n° 1300 sur la protection du secret de la défense nationale portée par arrêté du 9 août 2021.

La coordination de la protection du secret de la défense nationale aux Archives nationales a été renforcée par la création d'une fonction d'officier de sécurité (première nomination au sein du ministère de la Culture) et d'une mission de référent métier secret de la défense nationale. Un plan de mise en conformité à la réglementation relative à la protection du secret de la défense nationale a été élaboré, validé par la direction et réalisé.

Ces actions s'articulent avec un cadre piloté au niveau central : instruction ministérielle sur la protection du secret et des informations à diffusion restreinte et sensibles (27 avril 2022), arrêté du 23 mai 2022 portant création de zones protégées aux Archives nationales ; première réalisation par le ministère d'un audit sur la protection du secret de la défense nationale, mené en 2024 aux Archives nationales. Les Archives nationales disposent, depuis le 3 novembre 2022, de leur propre politique de protection du secret de la défense nationale.

Une deuxième version du vade-mecum de la gestion de la déclassification des documents couverts par le secret de la défense nationale a été établie en mars 2022. Conçu par l'officier de sécurité et la référente secret de la défense nationale en lien

avec les départements de la direction des Fonds, il a été validé par le SIAF et le haut fonctionnaire de défense et de sécurité du ministère de la Culture, puis transmis au secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale (SGDSN) et présenté aux agents des Archives nationales ainsi qu'aux missions et services d'archives ministériels. Il a également été présenté au comité interministériel aux Archives de France. Il est utilisé par les agents qui pratiquent au quotidien la gestion du secret et dont la pratique professionnelle courante implique d'autres acteurs, au premier rang desquels les administrations productrices des archives et les missions ou services d'archives dans les ministères. Une mise à jour mineure est attendue en 2026.

Un nouvel outil de gestion et de suivi a été créé. Il permet de disposer à tout moment d'une vision globale des démarches de déclassification engagées par les départements de la direction des Fonds et d'en effectuer un suivi selon divers critères (autorité saisie, autorité émettrice, fonds, cote, niveau de classification, etc.).

Plus largement, une sensibilisation et un renforcement des relations avec de nombreux acteurs ont été engagés depuis 2021, qu'il s'agisse des agents, du réseau des hauts fonctionnaires de défense et de sécurité des départements ministériels ou d'autres organismes. Ainsi, le réseau interministériel des hauts fonctionnaires de défense et de sécurité s'est réuni à deux reprises sur les sites des Archives nationales, et de nombreux acteurs du domaine de la défense et de la sécurité nationale ont été reçus. En interne, plusieurs centaines d'agents ont été formés ou sensibilisés, dont 68 en 2025 sur 11 séances. De nombreux partenaires ont également été formés, notamment sur le vade-mecum relatif à la déclassification.

DES TECHNIQUES

OBJECTIF 23 CONSOLIDER LA POLITIQUE DE CONSERVATION DES SUPPORTS TRADITIONNELS

La conservation est au cœur des missions des Archives nationales. Loin d'être une fonction subalterne, elle engage l'expertise du département de la Conservation, de l'entrée et de la gestion des fonds à leur conservation et à leur restauration, sans oublier le contrôle et la gestion des conditions externes de conservation.

L'objectif **23** avait pour ambition de consolider la politique de conservation des supports traditionnels, en confortant le département dans ses missions premières, en l'intégrant de manière plus solide dans la politique des Archives nationales et, pour finir, en renforçant la légitimité de l'institution vis-à-vis de ses partenaires extérieurs.

METTRE L'ACCENT SUR LES MISSIONS DU DÉPARTEMENT DE LA CONSERVATION

Rééquilibrer les activités de l'atelier de restauration, de reliure et de dorure

La politique massive de numérisation de fonds (dans laquelle s'est inscrit l'objectif **15**) a eu pour conséquence de réorganiser les missions du département de la Conservation, et notamment de l'atelier de restauration, reliure et dorure. Il y a quelques années encore, il revenait à la seule charge de l'atelier de répondre à cette demande pressante et croissante en effectuant les travaux dits de préparation à la numérisation, consistant pour l'essentiel en des interventions très répétitives et peu techniques. Les équipes, absorbées par la seule préparation à la numérisation, réduisaient au minimum les autres activités de l'atelier que sont l'entretien des fonds et la préparation des documents présentés dans les expositions. Les Archives nationales ont donc décidé de procéder au rééquilibrage des missions de l'atelier.

Créer un service au sein du département

Dans cette perspective, l'atelier de restauration, reliure et dorure se voit désormais secondé par un service des projets transversaux, créé grâce aux effectifs de l'atelier, avec qui il partage la responsabilité de l'évaluation des projets de préparation à la numérisation. Doté d'une double compétence, en conservation-restauration et en pilotage de commande publique, le service des projets transversaux, constitué en 2024 de trois équivalents temps plein, confie les activités les plus chronophages ou les plus répétitives à des prestataires extérieurs. Pour ce faire, il a la charge de rédiger les marchés de conservation et d'en suivre l'exécution.

MIEUX INTÉGRER LE DÉPARTEMENT DANS LA POLITIQUE DES ARCHIVES NATIONALES

Programmer les projets de conservation-restauration

L'impulsion donnée au sein du département de la Conservation devait, pour porter ses fruits, s'accompagner d'une intégration renforcée dans la politique des Archives nationales. En particulier, il était nécessaire de réguler le nombre de projets de préparation à la numérisation afin de pouvoir les traiter sereinement, tant du côté de la direction des Fonds que de celui du département de la Conservation. Dorénavant, les départements des Fonds, l'atelier de restauration, reliure et dorure et le service des projets transversaux s'entendent sur une liste d'une vingtaine de nouveaux projets chaque année.

Pour appuyer cette orientation stratégique nouvelle, les Archives nationales investissent chaque année une enveloppe de 200 000 à 300 000 euros, comprise dans les crédits alloués à la numérisation.

Faire circuler l'information au sein des Archives nationales

Dans un autre domaine, celui des questions climatiques, l'information était peu partagée entre les différents acteurs des Archives nationales. Pour cette raison, un groupe de travail « suivi du climat de Pierrefitte » a été mis en place dès le début de la stratégie. Réunissant les acteurs concernés (département de la Conservation, service de la Gestion de l'Immobilier et de la Logistique, chef de mission Sinistres, représentants de la direction des Fonds et de la direction des Publics), il permet de mettre en commun une information parfois fragmentaire et de traiter les difficultés liées aux éventuels dysfonctionnements du traitement de l'air.

RENFORCER LA LÉGITIMITÉ DES ARCHIVES NATIONALES EN MATIÈRE DE CONSERVATION

Enfin, l'affirmation de la politique de conservation des Archives nationales passe par le renforcement de sa légitimité vis-à-vis de ses partenaires extérieurs. Absentes de la liste des clients des conservateurs-restaurateurs libéraux jusqu'au début des années 2020, les Archives nationales se sont employées à s'en faire connaître et à susciter leur confiance, afin de les inciter à répondre aux marchés qu'elles publient. S'inscrivent dans cette perspective la participation régulière des conservateurs-restaurateurs à des journées professionnelles (voire l'organisation de rencontres professionnelles par le département de la Conservation) ou encore le renforcement de liens avec les établissements de formation (Institut national du patrimoine, université Paris I par exemple).

Enfin, le département de la Conservation s'emploie désormais à répondre aux appels à projets ou à candidatures, comme en témoigne la participation remarquée de plusieurs conservateurs-restaurateurs aux « Entretiens du patrimoine 2023 » organisés par le ministère de la Culture.

OBJECTIF 22 PÉRENNISER LES DONNÉES STRATÉGIQUES DE L'ÉTAT

L'objectif **22** a été structuré autour de trois grands axes : construire une politique de pérennisation ; se concentrer sur les questions liées aux formats ; valoriser et partager l'expertise du département de l'administration des données (DAD) dans le domaine de la pérennisation du numérique.

UNE POLITIQUE DE PÉRENNISATION EN CONSTRUCTION

Les enjeux de pérennisation se sont d'abord traduits par des travaux de reprise de données, qui ont permis d'intégrer dans le Système d'information archivistique (SIA) numérique des versements entrés aux Archives nationales avant la mise en production en 2018 du système d'archivage électronique (SAE) fondé sur la solution logicielle VITAM.

Les entrées de statistiques prises en charge entre les années 1980 et 2010 dans l'ancien programme Constance ont fait l'objet d'une reprise semi-automatisée. La concentration progressive des archives dans le système d'archivage électronique des Archives nationales (SIA numérique) est en effet une condition *sine qua non* de la mise en œuvre d'une politique cohérente de pérennisation du numérique.

Les travaux de reprise se sont poursuivis sur d'autres enquêtes statistiques, sur les photothèques des services du Premier ministre ou de la présidence de la République, ainsi que sur la base Courrier de la présidence de François Hollande. Par ailleurs, une campagne spécifique d'ingestion dans le SAE des versements numériques dotés d'un instrument de recherche en EAD a également été menée. En définitive, à l'heure actuelle, en nombre de versements, la moitié a déjà fait l'objet d'une reprise.

Les Archives nationales ont également mené des travaux pour définir les conditions de reprise des archives audiovisuelles sous format numérique. L'analyse de la situation

a permis de définir des solutions pour remédier à la situation actuelle de stockage de ces fichiers hors du SIA qui peut être problématique pour leur bonne conservation dans le temps.

La politique de pérennisation s'est aussi attachée à traiter la question de la conservation « hors ligne » des archives numériques. Des procédures ont ainsi été mises en œuvre pour systématiser l'envoi de copies de sauvegarde au Centre national du microfilm et de la numérisation (CNMN), à Espeyran, y compris pour les entrées les plus récentes. Sur la même problématique, des discussions approfondies ont été organisées avec le programme VITAM pour créer un service mutualisé de production de sauvegardes sur bandes magnétiques (offre froide).

UNE ATTENTION PORTÉE AUX FORMATS DE FICHIERS

Le DAD a développé un panel d'actions spécifiques en matière de gestion des formats de fichiers numériques. En interne, cela s'est notamment traduit par l'élaboration d'une « politique des formats » publiée sur le site Internet de l'institution, qui a été révisée en 2025 afin d'y intégrer de nouveaux formats. Une réflexion méthodologique sur les catégories de niveaux d'engagement a alors été menée. Trois niveaux d'engagement sont présents dans la politique des formats :

- les formats « favorisés », que les Archives nationales reconnaissent comme étant les plus faciles à pérenniser. Les missions des archives au sein des ministères, en charge de la collecte, doivent inciter les producteurs à favoriser ces formats ;
- les formats « acceptés », qui sont collectés et conservés en l'état, sans engagement sur leur maintenabilité dans le temps. Pour certains formats, les archives peuvent être soumises à des obligations de traitement afin de favoriser leur pérennisation ;
- les formats « refusés », qui ne sont pas collectés en raison de l'absence de valeur juridique ou d'intérêt historique, ou dont le caractère propriétaire empêche toute pérennisation.

Les formats complexes font systématiquement l'objet d'analyses au cas par cas, afin de déterminer les actions à réaliser. Cette nouvelle politique de formats a été validée et diffusée en fin d'année 2025. Elle a fait l'objet d'une publication en début d'année 2026 sur le site des Archives nationales.

Pour pallier l'absence d'outils dédiés au pilotage de la gestion des formats, des procédures d'extraction régulière par VITAM d'une liste récapitulative des formats présents dans le SAE ont été mises en place, permettant ainsi une vision globale de la répartition des formats par grandes familles d'archives numériques.

Par ailleurs, le DAD vérifie systématiquement, pour toute nouvelle entrée, les formats

Répartition par grandes familles des archives versées dans le SIA numérique	
Fichiers bureautiques (doc, pdf, xls…)	**2,75 millions d'objets**, soit 39,4 % du total
Messageries	**1,1 millions d'objets**, soit 15,5 % du total
Images	**1,06 millions d'objets**, soit 15,4 % du total
Fichiers audiovisuels (sons et vidéos)	**3 300 objets**, soit 0,08 % du total
Bases de données	**2 millions d'objets**, soit 29,5 % du total
Données géospatiales	**0**
Pages web	**6 400 objets**, soit 0,1 % du total
Autres types	**Inférieur à 1 000 objets**, soit 0,02 % du total

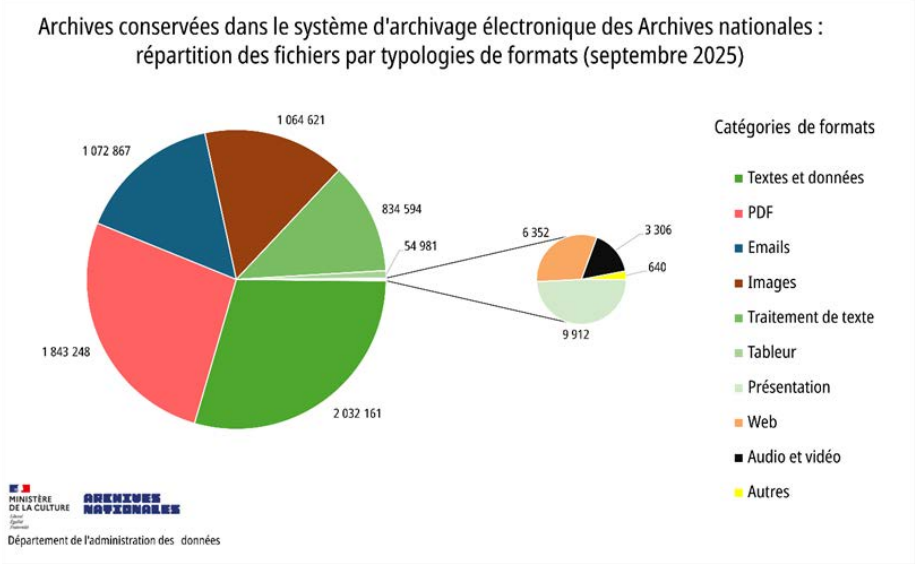

présents dans le projet de versement à l'aide d'un outil développé en interne, ELEFAN, qui confronte le manifeste à la politique des formats des Archives nationales.

Pour finir, des procédures d'audits de cohérence et d'intégrité sont en cours de mise en place avec le Service du numérique (SNUM) du ministère de la Culture.

UN PARTAGE D'EXPERTISE

L'attention portée à la question des formats de fichiers a coïncidé avec le souhait de valoriser et de partager l'expertise du DAD en matière de préservation.

La traduction la plus notable de cette politique a été la très forte implication des Archives nationales dans la Cellule nationale de veille sur les formats. Cette structure rassemble des représentants des grandes institutions chargées de la conservation du patrimoine numérique (dont l'INA, la BnF, le CNC, le CINES), sous l'égide du SIAF. Le DAD a en particulier assuré le pilotage du sous-groupe « Connaissance des formats » et a apporté une contribution forte aux sous-groupes « Traduction » et « Référentiel PRONOM ».

Au niveau national, le DAD a également participé aux réflexions sur la gestion des métadonnées de préservation menées dans le cadre de VITAM et dans le groupe de travail sur le SEDA du SIAF.

Il a en outre partagé son expertise dans le cadre de nombreuses formations mobilisant les agents du service. Sur le plan international, l'activité du DAD a notamment été marquée par la participation à des manifestations spécialisées dans la préservation numérique (conférences IPRES), ou encore par des échanges avec des experts étrangers (groupe PRONOM au Royaume-Uni, *Open Preservation Foundation*, etc.).

PERSPECTIVES

En matière de pérennisation, les perspectives à venir sont :

- de construire une politique de pérennisation globale qui intègre les pratiques déjà en place, en particulier sur les formats ;
- d'effectuer un bilan du chantier de reprise des données numériques versées avant 2018 (mise en production du système d'archivage numérique) et de planifier le « reste à faire » en prenant des comptes des limites techniques d'entrée dans le SIA numérique ;
- de lancer une réflexion autour de la virtualisation (émulation), afin de pouvoir installer sur des serveurs virtuels d'anciens systèmes d'exploitation.

OBJECTIF 11 DÉVELOPPER UN DISPOSITIF D'ACCÈS SÉCURISÉ À DISTANCE

CONTEXTE ET ENJEUX

L'accès sécurisé à distance (ASD) s'adresse à la fois aux lecteurs déjà inscrits aux Archives nationales et aux nouveaux utilisateurs. Ce dispositif permet un accès sécurisé aux documents et données non diffusables librement sur Internet, pour des raisons juridiques (délais de communicabilité, protection des données personnelles, droits de propriété intellectuelle). Les volumes concernés par ces restrictions sont en constante augmentation, ce qui renforce la pertinence de ce service.

Une étude menée entre septembre 2020 et mars 2021 a permis de définir les conditions de mise en œuvre de l'ASD, en distinguant trois phases de complexité technique croissante. Les conclusions de cette étude ont conduit à prioriser une première phase, formalisée en tant que projet autonome. Son périmètre initial visait à permettre aux usagers d'accéder, depuis la salle de lecture virtuelle (SLV), à des données et documents communicables, mais non diffusables librement sur Internet.

Outre les aspects techniques, cette première phase a également soulevé d'importants enjeux juridiques. Les études menées ont permis de déterminer le niveau de sécurité requis pour l'identification et l'authentification des utilisateurs. Ainsi, l'accès au service est réservé aux lecteurs dont l'identité a été vérifiée, ou à ceux s'authentifiant via FranceConnect, la solution d'État pour sécuriser et simplifier la connexion.

MISE EN SERVICE DU PREMIER NIVEAU DE SERVICE

La mise en œuvre de cette première phase a nécessité :

- La rédaction des conditions générales d'utilisation (CGU) ;
- La formalisation des modalités d'accès et de réutilisation des archives et instruments de recherche publiés dans le cadre de l'ASD.

En parallèle, des développements techniques ont été réalisés pour intégrer ces fonctionnalités à la SLV. Le service a été officiellement mis en ligne en juin 2023, marquant l'aboutissement d'une offre d'accès sécurisé complémentaire aux services existants.

Le fonds de la Section spéciale de la cour d'appel de Paris (1941-1944), coté en série Z/4, a été le premier rendu accessible via l'ASD, dans le respect du RGPD. Les lecteurs authentifiés ont ainsi accès à 215 000 images numérisées relatives aux procédures engagées contre les militants du Parti communiste français clandestin pendant la Seconde Guerre mondiale.

ENRICHISSEMENT PROGRESSIF DE L'OFFRE

L'offre s'enrichit automatiquement à mesure de la publication de nouveaux instruments de recherche. Parmi les ajouts notables, on notera la mise en ligne de la description détaillée des dossiers d'enquête des sections « crimes de guerre » de la police judiciaire, incluant les données nominatives des victimes et des auteurs présumés, accessibles via l'ASD.

Depuis 2024, les Archives nationales et le Mémorial de la Shoah collaborent pour rendre accessible le « fichier de contrôle » des Juifs de Paris et de sa proche banlieue sous l'Occupation. Les premiers résultats de ce travail ont été présentés le 27 janvier 2025, à l'occasion du 80e anniversaire de la découverte du camp d'Auschwitz-Birkenau. Ce projet, mené avec l'appui de l'intelligence artificielle et de bénévoles, a permis de traiter et de rendre consultables et téléchargeables à distance les fiches commençant par les lettres A et B (3922 fiches).

BILAN CHIFFRÉ

Entre le 20 juin 2023 et le 17 décembre 2025 :

- 5 265 lecteurs ont accepté les CGU lors de leur première connexion.
- 2 285 usagers ont accédé au service via leur carte de lecteur des Archives nationales (valide).
- Parmi les 2 980 internautes s'étant identifiés via FranceConnect, 461 disposaient

déjà d'une carte de lecteur et ont choisi cette solution pour fusionner leur compte historique avec l'ASD.
- Près de 650 instruments de recherche accessibles en ligne.
- Les lecteurs inscrits à l'ASD ont téléchargé 1 829 documents, parmi lesquels 912 inventaires (49,9 %), 796 images (43,5 %) et 121 notices (6,6 %), ce qui témoigne d'un usage marqué pour les outils de recherche et d'exploration des fonds.

PERSPECTIVES

L'intérêt principal de ce service réside moins dans le volume d'informations proposées que dans l'économie de déplacements physiques pour les usagers, représentant un gain de temps significatif, notamment pour l'accès aux données nominatives des inventaires.

La première phase du projet a également permis aux archivistes de disposer d'une filière de publication hybride, élargissant la diffusion des documents numériques communicables, mais non diffusables sur Internet.

Pour étoffer ce dispositif, des études sont en cours afin d'envisager l'accès à distance à des archives numériques non communicables. Cependant, avant d'engager des développements complémentaires, il sera nécessaire de :
- valider des cas d'usage concrets pour s'assurer de la pertinence des investissements ;
- trouver un équilibre entre la sécurité du système d'information et la facilité d'utilisation pour les usagers.

SUGGESTIONS POUR LA SUITE :

- Mettre en avant les retours utilisateurs (enquêtes de satisfaction, taux de réutilisation) pour justifier les prochaines étapes.
- Préciser les partenariats (à l'exemple du Mémorial de la Shoah) et leur apport en termes de ressources ou d'expertise.
- Anticiper les besoins en communication pour promouvoir l'ASD auprès des publics cibles.

OBJECTIF 15 OFFRIR EN LIGNE DE NOUVEAUX CORPUS NUMÉRISÉS

La stratégie 2021-2025 a permis de dégager et de mettre en œuvre trois objectifs majeurs dans l'évolution de la politique de numérisation :

1) L'augmentation de la production
2) L'amélioration de la visibilité des archives numérisées
3) La construction d'une offre en réponse à une demande nationale et internationale

L'AUGMENTATION DE LA PRODUCTION

- Le premier objectif, lié à la massification de la numérisation, est atteint. Au début de la stratégie 2021-2025, les Archives nationales produisaient 1,3 million de vues par an. Depuis 2024, le volume a presque doublé en passant à 2,4 millions de vues annuelles. Dans l'état actuel de nos marchés de prestation externalisées et de nos moyens internes de pilotage, nous avons atteint la croissance maximale.
- En parallèle, un nouvel acteur est entré dans l'écosystème de la numérisation. Un partenariat sur cinq ans avec FamilySearch nous promet plus de 3 millions de vues supplémentaires par an sur des fonds stratégiques, comme ceux de la Sûreté nationale d'avant la Seconde Guerre mondiale.

L'AMÉLIORATION DE LA VISIBILITÉ DES ARCHIVES NUMÉRISÉES

Le deuxième objectif visant à donner plus de visibilité aux fonds numérisés a été décliné selon trois axes :

- **Rendre plus visibles les programmes de numérisation**
  Le tableau global de la numérisation, depuis les débuts des opérations en 2003 jusqu'à aujourd'hui, a été publié sur le nouveau site internet de l'institution et sera mis à jour régulièrement. Il référence les campagnes de numérisation annuelles et renvoie aux inventaires permettant d'accéder aux images en salle de lecture virtuelle : https://s3.fr-par.scw.cloud/an-p0-bucket/an-public/files/Footer/Profession-

Coffret de feuilles de la Carte de France réduite de L. Capitaine [1790] Dimensions : 26 x 21 x 11 cm. Cote : CP/NN///5.*

nels%20et%20partenaires/Collecter%20d%C3%A9crire%20conserver%20et%20num%C3%A9riser/DOC/tableau_general_numerisation_archives_ecrites_iconographiques_microformes_2003_2025.pdf?VersionId=1771252233731297

- **Communiquer sur les corpus numérisés via d'autres canaux : opération Open Data**
  Le jeu de données des archives numérisées a été versé dans culture.data.gouv.fr : https://culture.data.gouv.fr/datasets/corpus-de-documents-numerises-des-archives-nationales
  Une exploration par recherche et facettes en est proposée : https://explore.data.gouv.fr/fr/datasets/68e3b8f62e94755428f0270a/#/resources/944d7b79-46a6-437d-8af4-24cc99484ba9

- **Améliorer l'accessibilité et la consultation**
  La réflexion sur la refonte de la bibliothèque numérique a débuté courant 2025 et sera l'un des objectifs prioritaires de la future stratégie. Cette refonte comporte des enjeux de nature interne et externe :
  > Un enjeu métier de taille : l'obsolescence technique de la bibliothèque créée en 2012 nous contraint à accélérer sa migration. Sa nouvelle version prendra en compte la massification des volumes. Elle offrira une interface d'administration et une base de données à des fins de recherche dans les archives numérisées. Elle fera évoluer le stockage vers une offre Cloud énergétiquement plus sobre qui aura un impact vertueux sur les livraisons des prestataires de numérisation.
  > Un enjeu public : la nouvelle bibliothèque numérique participera à l'amélioration de l'accès aux archives numérisées grâce au protocole d'échange d'images International *Image Interoperability Framework* (IIIF).

LA CONSTRUCTION D'UNE OFFRE EN RÉPONSE AUX DEMANDES D'UN PUBLIC VARIÉ

- Les nouveaux choix stratégiques ont fait évoluer l'offre en faveur d'une numérisation sérielle et systématique de grands ensembles comme ceux du Minutier central des notaires de Paris, des fonds législatifs (registres des Assemblées) ou des fonds de la Justice (numérisation des fichiers d'indexation comme clé d'entrée aux archives nominatives).
- Une étude quantitative des documents les plus communiqués en salle de lecture a été ouverte en 2024. Dans le cadre de la future stratégie, il sera nécessaire d'affiner les résultats obtenus pour pouvoir prendre en compte ces éléments dans les critères de sélection de la programmation. Cette démarche s'inscrit dans la volonté d'améliorer l'offre de numérisation à la demande.

OBJECTIF 4 AMPLIFIER LES DÉMARCHES PARTICIPATIVES

ENJEUX

L'objectif **4** de la stratégie 2021-2025 vise à s'inscrire dans les démarches de recherches participatives et à s'appuyer sur le vivier de personnes désireuses de contribuer à l'enrichissement de la description des fonds des Archives nationales.

Les premiers projets participatifs mis en place à partir de 2017 aux Archives nationales ont permis de constater que les outils à disposition n'étaient pas totalement satisfaisants : interfaces peu ergonomiques pour les usagers (nécessité de passer d'une fenêtre à une autre) et difficultés pour les archivistes de publier en salle des inventaires virtuelle les contributions recueillies, à moins d'un investissement important, comme ce fut le cas pour le projet Testaments de Poilus (2016-2022).

RÉALISATION

Le projet de développement d'une plateforme unique, nommée **Girophares**, a bénéficié d'une subvention France Relance à hauteur de 75 % du montant du projet, le montant total de ce dernier étant de 200 000 euros hors taxes.

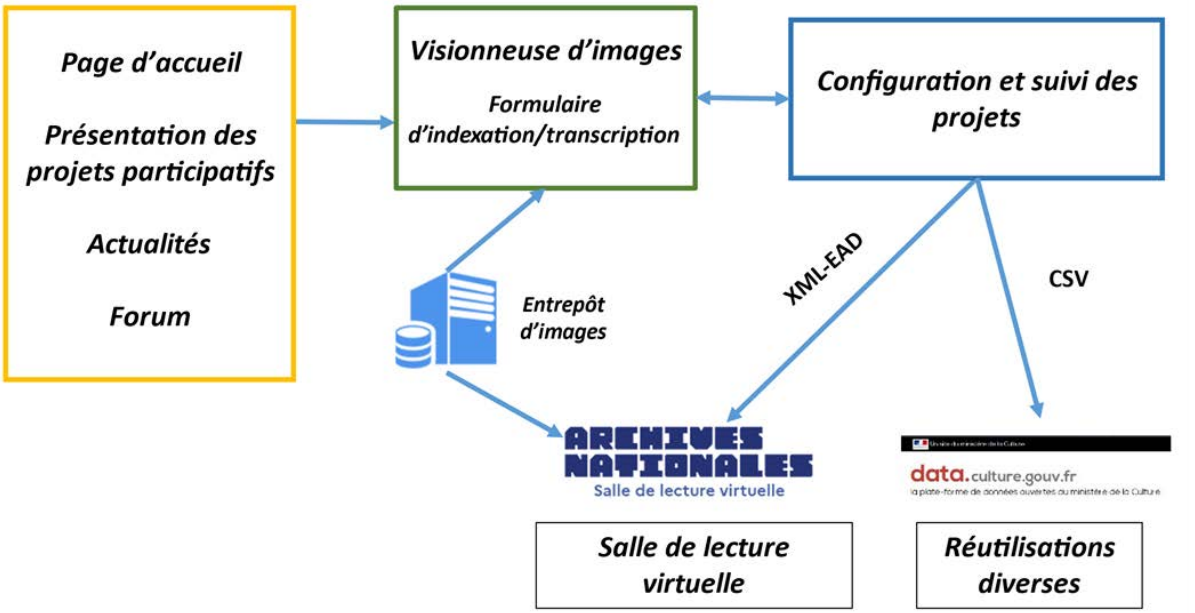

La plate-forme se compose de trois parties :

- une partie site Internet (à gauche sur le schéma, en jaune) sur laquelle sont présentés aux usagers les projets participatifs proposés. Ils peuvent échanger sur un forum, se créer un espace personnel, accéder à des pages d'explications. Des actualités sur l'avancement de tel ou tel projet ou des trouvailles et autres découvertes réalisées sont régulièrement publiées ;
- une partie visionneuse et outil de contribution (au milieu, en vert), où l'usager accède aux images numériques des documents proposés à la transcription ou à l'indexation, et où il complète un formulaire, préparé préalablement par le responsable de projet. Cette visionneuse s'appuie sur l'entrepôt d'images du Système d'information archivistique (SIA) des Archives nationales, la « Bibliothèque numérique » ;
- une partie gestion de projet (à droite, en bleu), où l'archiviste configure son projet : il charge un instrument de recherche qu'il souhaite enrichir dans l'application, il paramètre le formulaire d'indexation ou de transcription et découpe en différents lots les images numérisées. Il peut ensuite suivre le fruit du travail des bénévoles et récupérer leurs contributions en EAD, pour les réinjecter aisément dans la salle de lecture virtuelle (SLV), ou préparer un tableur type CSV, pour d'autres usages.

Girophares a ouvert le 11 mai 2023 et a rapidement trouvé son public. Cinq projets participatifs ont été proposés au lancement de la plate-forme : le fichier des ecclésiastiques catholiques de 1881 à 1905, les dossiers de pourvoi en cassation en matière criminelle, le fichier des émigrés de la Révolution française, les analyses des arrêts du Conseil du roi sous Louis XV et, enfin, un projet autour de la collection des placards de décès parisiens. Six projets supplémentaires ont été lancés par la suite et portent sur les déclarations d'esclaves arrivés en métropole au XVIII^{e} siècle, les registres d'état civil de la marine marchande (naissance et disparitions en mer aux XIX^{e} et XX^{e} siècles), plusieurs typologies liées aux réfugiés espagnols de la guerre civile, les registres d'inscription des clercs de notaires au XIX^{e} siècle, les fichiers nominatifs des décrets impériaux et des arrêtés du ministre de la Maison de l'empereur du Second Empire, ou encore les pensionnés du ministère de l'Intérieur. Fin 2025, six projets étaient terminés, tandis que de nouveaux projets sont en cours de préparation.

À l'occasion du premier anniversaire de la plate-forme, un rendez-vous des contributeurs a eu lieu le 25 mai 2024. Au programme : un premier bilan des projets participatifs, un temps d'échanges entre responsables des projets et contributeurs, et des visites

guidées exclusives. L'après-midi s'est terminée par un moment de convivialité dans les jardins des Archives nationales. L'objectif de cet événement est de rencontrer les contributeurs et de les faire se rencontrer.

PERSPECTIVES

Les perspectives autour de l'objectif **4** sont de plusieurs ordres :

- Intégration en SLV des données recueillies : pour certains projets, la publication des contributions a déjà commencé à l'issue d'un travail de correction et d'harmonisation des données. Pour d'autres, il faut attendre l'achèvement total du projet pour la publication d'instruments de recherche enrichis, après une éventuelle relecture par le chef de projet.
- Ouverture de nouveaux projets participatifs (un par trimestre environ) : un comité scientifique se réunit trois à quatre fois par an pour arbitrer les différents projets participatifs envisagés.
- Animation de la communauté des contributeurs : d'autres rencontres avec les contributeurs seront organisées. De manière plus générale, la plate-forme est valorisée dans différents contextes, notamment auprès des milieux universitaires et associatifs.

OBJECTIF 16 DEVENIR UN PÔLE D'EXCELLENCE EN RECONNAISSANCE AUTOMATIQUE D'ÉCRITURE MANUSCRITE

DE LA RECONNAISSANCE DES ÉCRITURES MANUSCRITES À L'USAGE ÉLARGI DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

En 2021, il a été décidé de dédier un objectif de la Stratégie à la reconnaissance des écritures manuscrites (HTR – *handwritten text recognition*), technologie reposant alors sur l'une des multiples branches de l'intelligence artificielle (IA), le « *machine learning* », c'est-à-dire l'entraînement d'une machine en vue de réaliser des tâches précises. Cette décision était confortée par les expériences réussies du projet pionnier Himanis (*Historical Manuscript Indexing for user-controlled Search*] (2015-2017) ou du projet R&D Lectaurep (Lecture automatique de répertoires) (2018-2021), qui avaient permis de transcrire respectivement des registres de chancellerie du Trésor des chartes et des répertoires de notaires parisiens.

Toutefois, au fil des années 2021-2025, ce n'est pas tant l'exploitation de la reconnaissance des écritures manuscrites qu'un usage plus global de l'IA aux Archives nationales qui a émergé, suivant un mouvement généralisé de démocratisation des outils d'IA générative, tels ChatGPT ou Mistral, qui reposent sur des modèles de langage (LLM – *Large Language Models*) permettant de réaliser différents types de tâches qui, il y a cinq ans à peine, reposaient sur des outils spécifiques. Il faut se poser la question de la stratégie d'utilisation de l'IA par notre institution, dans un contexte technologique particulièrement mouvant, qui nécessite une veille constante et une capacité d'adaptation rapide.

PROJETS AUTOUR DE L'HTR : SIMARA ET E-NDP

Suivant les cibles initiales de cet objectif, les Archives nationales ont concentré plus spécifiquement leurs efforts sur l'HTR, appliquée cette fois-ci aux inventaires manuscrits anciens. Elles ont ainsi mis en œuvre à cette fin le projet Simara (Saisie d'inventaires manuscrits assistée par reconnaissance automatique), lauréat du plan de relance du Premier ministre et soutenu financièrement à hauteur de 75 % par la direction interministérielle du Numérique. Cette plate-forme, développée par la société partenaire Teklia, permet de charger des inventaires numérisés, de les faire transcrire par l'HTR tout en structurant le texte en XML-EAD afin de pouvoir ensuite publier directement l'inventaire en SLV.

Mis en production en 2022, cet outil s'est alors avéré innovant, car il combinait deux technologies différentes d'IA, tout en traitant, grâce à un seul modèle d'entraînement, une multitude d'inventaires (800 000 fiches, 10 000 pages) dont les écritures (XVIII^{e}-XX^{e} siècles), la mise en page et les contenus s'avéraient très différents, alors que dans les projets précédents on développait des modèles adaptés à une période bien particulière. Une technologie complémentaire de l'IA, la reconnaissance d'entités nommées (NER – *named entities recognition*) a été utilisée pour pouvoir identifier la nature des informations transcrites et l'encoder dans le bon champ EAD. L'approche était inédite par rapport à ce qui était pratiqué habituellement dans les outils comme Transkribus ou e-Scriptorium, qui s'attachent d'abord à analyser la mise en page et son organisation, puis à transcrire le texte. Ici, on ne se soucie pas de la mise en page, on la transcrit dans sa globalité puis on la type avec la NER. Exploité principalement par le département du Moyen Âge et de l'Ancien Régime, le projet SIMARA fera l'objet d'un nouveau marché en 2026 pour reconduire la plate-forme, l'améliorer et en proposer l'usage à d'autres départements de la direction des Fonds.

Un autre projet important d'HTR auquel les Archives nationales ont participé, cette fois-ci en tant que partenaires, est le projet e-NDP (e-Notre-Dame de Paris), retenu par l'ANR en 2021, qui a transcrit 26 registres capitulaires du XIV^{e} siècle produit par les chanoines de la cathédrale de Paris. Clos en 2025, les données de ce projet, davantage tourné vers un public de chercheurs, ont été diffusées dans une plate-forme développée par l'École nationale des chartes. Ce projet a reçu fin 2025 le prix de la science ouverte.

PARTAGE D'EXPERTISE SUR L'HTR

D'une manière générale, les Archives nationales, dans le cadre de cet objectif, ont effectué de nombreuses actions de sensibilisation, de publication et de valorisation qui leur ont garanti une présence reconnue parmi les principaux acteurs ayant intégré l'IA dans leurs processus de travail. Cette communication s'est effectuée tant au niveau national qu'international.

On citera notamment : la participation aux journées d'étude internationales « Futurs fantastiques » organisées par la BnF en décembre 2021 ; l'organisation à Pierrefitte-sur-Seine d'une journée d'étude sur l'usage de l'HTR dans le réseau des archives françaises fin novembre 2022 qui a rencontré un fort intérêt de la communauté (plus de 300 inscrits, 200 présents) ; des présentations effectuées au cours de rencontres professionnelles (journée d'étude de l'École nationale des chartes et de l'Association des archivistes français (AAF) en juillet 2023, de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques en octobre 2023 ; congrès international des Archives à Abu-Dhabi en octobre 2023 ; journée de formation Médiadix Paris-Nanterre « Qui a peur de l'IA ? Les bibliothécaires au milieu du gué » en décembre 2024) ; des présentations informelles en réponse à des sollicitations d'autres Archives nationales (Australie et Japon à l'été 2023) ; la participation en 2024 à une série de vidéos réalisée par l'ICA autour de l'IA et de la pratique archivistique.

Les Archives nationales ont été invitées à présenter SIMARA, et parfois plus largement leur usage de l'HTR, à plusieurs reprises aussi bien au niveau national (journées des SCN Archives nationales en 2022 et 2024, Comité interministériel des Archives de France de mars 2025), qu'international : rencontre organisée par les Archives de Hongrie en juin 2023, qui a réuni différents représentants d'Archives nationales européennes ; congrès de la Société des Archivistes américains en août 2023 où Teklia a présenté l'outil, ce qui a aussi donné l'occasion d'écrire avec cette société un article techniquement poussé pour exposer les innovations à l'occasion d'une autre rencontre aux États-Unis, dédiée à la détection informatique de la mise en page des documents (ICDAR) ; journée annuelle organisée par l'association des archivistes du Luxembourg en juin 2025 ; rencontres Malraux au Chili en octobre 2025…

La présence des Archives nationales auprès des autres acteurs s'incarne également dans leur participation au chapitre francophone de la communauté mondiale *Artificial Intelligence for Libraries, Archives and Museums* (AI4LAM). Créé en 2022, ce chapitre, réunissant archivistes, bibliothécaires et représentants des musées francophones, et plus généralement toutes les personnes intéressées par la mise en œuvre de l'IA dans les

institutions patrimoniales (ingénieurs, sociétés prestataires, chercheurs…) est animé par un bureau élu dont l'un des membres est la responsable du Lab des Archives nationales. Il permet à toute personne intéressée par l'IA dans et pour les institutions culturelles d'échanger et de s'informer dans un cadre transverse et informel. Il se réunit actuellement tous les deux mois environ.

ÉLARGISSEMENT VERS D'AUTRES RESSOURCES ARCHIVISTIQUES ET D'AUTRES TECHNOLOGIES D'IA

Depuis 2021, le champ des usages de l'IA s'est considérablement élargi. De fait, on ne parle plus d'HTR mais plus largement d'IA. On a pu voir avec Simara que l'on ne se reposait pas uniquement sur l'HTR, mais aussi sur la NER. Il convient ici de rappeler le rôle du Lab des Archives nationales qui a, en collaboration étroite avec l'équipe ALMAnaCH de l'Inria, défini une méthodologie et réalisé une preuve de concept pour la reconnaissance (annotation, classification et réconciliation) d'entités nommées dans les inventaires en EAD. Les premiers résultats de ce projet baptisé NER4Archives ont été présentés lors d'un séminaire ouvert en mai 2024. D'autre part, après la fin du projet ALEGORIA en 2021, le Lab des Archives nationales et d'autres services des Archives nationales participent activement depuis début 2025 au projet ANR AGAPE qui entend développer et tester des outils d'IA pour le géoréférencement, le « liage » via des lieux et autres entités de contexte, et l'enrichissement des métadonnées de documents de nature diverse (analyse et traitement multimodal), en particulier de collections de photographies et de documents audiovisuels, et mettre en place une plateforme de présentation de cas d'usage utilisant ces outils.

En 2023, les Archives nationales ont également été contactées par le consortium-HN pictorIA (MSH Mondes) pour développer des outils d'IA appliqués au patrimoine visuel. Des outils d'IA sont capables de déceler des formes contenues dans des images, de les identifier et de les qualifier. Cela peut représenter une aide considérable pour la description et l'indexation des fonds iconographiques qui, par nature, sont décrits à la pièce. Nous avons rejoint ce consortium et la participation active de la Mission de la photographie et du Département de l'image et du son a permis de soumettre des corpus d'images sur lesquels on a pu expérimenter la reconnaissance de formes ou encore l'aide à l'indexation par identification des sujets représentés. Plus concrètement, lors de deux Hackathons organisés par le consortium, les albums photographiques des départements des Archives privées et de l'Environnement, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture ont servi de jeux de données pour tester différents traitements de transcription des légendes, d'identification des photographies non légendées et d'enrichissement des métadonnées.

FORMATION À L'IA

Au-delà du partage d'expérience, les Archives nationales ont été sollicitées par le SIAF pour élaborer une formation sur les usages de l'IA dans les archives. Organisées par le service de formation de la DGPa, deux sessions se sont tenues, respectivement en novembre 2024 (deux jours) et en décembre 2025 (trois jours). Cette formation a été la première du genre, l'Association des archivistes français (AAF) n'en proposant pas encore (hormis des webinaires).

Limitées à quinze personnes, ces deux sessions ont réuni archivistes issus des SCN, d'Archives départementales et municipales. La formation a tenu à aborder l'ensemble des usages de l'IA actuellement possibles pour les archivistes : l'HTR, mais aussi le traitement des archives numériques natives, iconographiques et audiovisuelles, l'indexation assistée par la NER et le développement de *chat-bots* basés sur des LLM. Des formateurs issus tant du secteur public que privé sont intervenus.

La formation, plébiscitée et rencontrant un vif succès, sera reconduite pour une troisième fois en 2026. Néanmoins, à la suite des retours des participants, une formation plus pratique pourrait être organisée pour un public ayant déjà bénéficié de ce premier socle de connaissances. L'arrivée d'une personne spécifiquement chargée des questions d'IA au SIAF pose aussi la question d'un co-pilotage de cette formation.

Enfin, en raison du nombre limité d'inscriptions, beaucoup d'archivistes des Archives nationales, désireux de se former sur ces sujets, n'ont pu s'inscrire. Il serait sans doute très pertinent d'organiser des séances de formation internes pour les agents des Archives nationales.

PERSPECTIVES

Ces cinq années ont été le théâtre d'un essor sans précédent de l'intelligence artificielle, devenue désormais incontournable. Nous sommes donc entraînés dans un mouvement plus large qui touche l'ensemble de nos pratiques : il ne s'agit plus seulement de transcrire des documents. On peut désormais traiter les archives iconographiques, audiovisuelles et numériques. Très certainement, c'est la question de la collecte des archives numériques où des progrès sont à faire et des processus assistés par IA à développer.

Afin de suivre ce mouvement, les Archives nationales doivent désormais gagner en autonomie, car à l'exception de SIMARA, les projets ont jusqu'à présent reposé sur des partenariats où le pilotage mais aussi l'hébergement et la diffusion des données étaient assurés par des partenaires du monde de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Trois priorités pourraient être mises en œuvre : renforcer l'expertise en interne et la faire reposer sur un nombre élargi de personnes ; développer des outils reposant sur l'IA pour assister les archivistes dans leurs propres missions (notamment dans les processus de traitement des archives, quel que soit leur support, de leur collecte à leur mise à disposition, qu'il s'agisse d'outils d'aide à la décision, de génération automatique de métadonnées, d'assistance pour l'optimisation des métadonnées existantes ou d'amélioration de l'accès à ces métadonnées) ; enfin, faire évoluer nos outils de diffusion des données, en particulier pour la salle de lecture virtuelle. En interne, l'équipe du Lab, renforcée en juin 2025 de deux *data engineers* et *data scientists*, pourrait ainsi explorer elle-même très concrètement certaines pistes, en lien avec les services des autres directions. Mais l'importance du réseau de partenaires public et privé, consolidé au cours de ces années, doit aussi être mise à profit.

Pour traiter ces questions, il convient ainsi d'élaborer pour les prochaines années une stratégie institutionnelle globale autour de l'IA qui pourrait reposer sur un comité de pilotage composé de représentants des différentes directions, tant les usages élargis de l'IA supposent une veille constante.

UN ÉCOSYSTÈME

OBJECTIF 8 PROMOUVOIR LE RETOUR AUX SOURCES SUR LES QUESTIONS MÉMORIELLES

UN BILAN EN AMONT DE LA STRATÉGIE

Héritières et gardiennes d'un patrimoine pétri au cours de mille cinq cents ans d'histoire, où sont inscrites les traces de centaines de millions de vies, les Archives nationales mettent à disposition de tous les publics un ensemble unique, documentaire et patrimonial, dont certains éléments, fondateurs de la Nation, sont inscrits au registre Mémoire du monde de l'UNESCO (*Memory of the World*, MoW). Ont d'ailleurs été inscrits, ces dernières années, la Paix de Fribourg (https://www.unesco.org/fr/memory-world/treaty-perpetual-peace-friborg-1516) et les archives de l'expédition de d'Entrecasteaux (https://www.unesco.org/fr/memory-world/archives-expedition-dentrecasteaux-1791-1794?hub=1081). La réflexion interne sur le rapport entre mémoire et histoire est ancienne et le champ mémoriel est largement investi, notamment dans le cadre des coopérations développées sur le temps long avec des associations et des fondations nationales et internationales. L'action des Archives nationales s'inscrit dans des programmations mémorielles (grandes collectes, commémorations nationales) ou répond à des demandes sociales spécifiques (conflits contemporains, esclavage, colonisation-décolonisation, mémoires LGBTQI+, etc.). Enfin, l'institution collabore aux travaux de commissions d'historiens constituées pour lever le voile sur des polémiques historiographiques (Rwanda, Cameroun, Algérie, etc.).

UN GROUPE DE TRAVAIL TRANS-DIRECTIONS

La réflexion sur la tension entre histoire et mémoire s'est appuyée sur les travaux d'un groupe dédié à cette problématique. Il ne s'agissait pas de reproduire les constats qu'il avait établis en 2020, mais de les mettre en perspective. Ainsi, il est apparu que la participation des Archives nationales à toute action mémorielle ne pouvait se concevoir qu'après une réflexion sur les valeurs qui animent l'institution dans son rapport à ses partenaires et au public. C'est de ce constat qu'est née l'idée de proposer une charte des valeurs des Archives nationales. Cette charte a été élaborée par un groupe de travail rassemblant des représentants de toutes les directions, au premier semestre 2022. La charte s'est inspirée dans sa démarche des expériences menées dans de grands établissements étrangers.

LA RÉDACTION D'UNE CHARTE

La Charte des valeurs et engagements des Archives nationales rappelle dans son préambule l'historique et les missions de l'institution. L'objectif qui lui est assigné est précisé à l'article premier qui la replace dans un cadre réglementaire plus large : Code général de la fonction publique, Code du patrimoine, Code des relations entre le public et l'administration.

La charte propose neuf valeurs cardinales pour l'institution :

- Loyauté
- Transparence
- Respect
- Écoute
- Neutralité
- Équité
- Honnêteté intellectuelle
- Intégrité
- Exigence

Chacune de ces valeurs est accompagnée de sa définition afin de lever toute ambiguïté sur son interprétation. Associés à chaque valeur, les engagements des Archives

nationales donnent le cadre de la politique qu'elles se fixent.

Cette charte a fait l'objet d'une validation par la direction des Archives nationales et par le SIAF, puis a été soumise au collège de déontologie du ministère de la Culture. Son cadre doit être ajusté avant sa publication.

LA CRÉATION D'UNE BASE DOCUMENTAIRE

Les différents échanges au sein du groupe de travail ont également fait émerger la nécessité de disposer d'une base de connaissance commune et transverse sur les questions mémorielles susceptibles d'être posées aux Archives nationales. Une base de données multimédia Archives et Mémoire aux Archives nationales (ARMAN) a été constituée à l'aide d'un logiciel de gestion de références bibliographiques multiplateformes, gratuit, libre et open source. Cet outil (Zotero) permet de générer et de gérer des données bibliographiques depuis les différents navigateurs web et offre la possibilité de synchroniser les données depuis plusieurs types d'équipements. L'activation de la fonction depuis la barre d'un navigateur sur quelque page web que ce soit permet d'en insérer la référence dans sa « bibliothèque » avec les métadonnées embarquées, c'est-à-dire, quand il s'agit d'un site d'information générale ou de celui d'une revue scientifique, les données bibliographiques. Ces données peuvent alors être enrichies manuellement et faire l'objet d'une indexation par mot-clé. Enfin, il est possible d'ajouter une pièce jointe, un lien vers une ressource interne ou entre des références, ou de créer directement ses propres références.

Forte de près de 170 occurrences dans sa version de préfiguration, cette base a vocation à s'ouvrir à tous afin que les différents débats mémoriels puissent être connus de chacun des acteurs aux Archives nationales, et plus particulièrement des responsables de fonds. Les thématiques qui ont émergé ces derniers mois ont trait, à titre d'exemple, à la guerre d'Algérie et au passé colonial de la France, à Vichy et au rôle spécifique de certaines institutions (tels que le Conseil d'État) ainsi qu'aux questions relatives aux restitutions de biens culturels ou de restes humains.

DES ACTIONS VARIÉES

La mémoire de la Seconde Guerre mondiale a fait l'objet de nombreuses actions conduites à destination du grand public, du milieu éducatif et du monde académique. Ces initiatives se sont traduites notamment par la numérisation et la mise en ligne de sources afin d'en assurer la diffusion la plus large possible ; par la collaboration avec la Mission de recherche et de restitution des biens culturels spoliés entre 1933 et 1945 ainsi qu'avec la Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations antisémites (CIVS), ayant notamment permis la restitution d'œuvres d'art spoliées ; et par le développement de partenariats avec des institutions théâtrales et le monde académique autour des suppliques adressées par la population juive durant la période.

Parallèlement, d'autres mémoires sensibles ont fait l'objet d'une attention particulière. En lien avec la Fondation pour la mémoire de l'esclavage, la mémoire de l'esclavage a été mise en valeur notamment à travers la présentation, dans le cadre du cycle des Essentiels, du décret d'abolition de l'esclavage du 27 avril 1848, ainsi que par l'organisation de l'événement Bicentenaire de l'indemnité d'Haïti : *La double dette, et après ?* le 17 avril 2025.

Enfin, la mémoire partagée a donné lieu à plusieurs travaux structurants, parmi lesquels la rédaction d'un état des sources concernant la République dominicaine et l'appui apporté à la Commission franco-camerounaise sur le rôle et l'engagement de la France au Cameroun dans le cadre de la lutte contre les mouvements indépendantistes et d'opposition entre 1945 et 1971.

OBJECTIFS 25 ET 26 PROMOUVOIR LA RECHERCHE APPLIQUÉE AUX ARCHIVES ET DEMEURER UN PARTENAIRE INFLUENT DE LA RECHERCHE ACADÉMIQUE

Les objectifs **25** et **26** de la Stratégie, initialement dissociés et intitulés « Construire un programme de recherche corrélé à nos missions » et « Demeurer un partenaire influent de la recherche académique », se sont révélés, à l'usage, trop complémentaires pour être conduits séparément. En effet, la recherche menée dans le cadre de projets bien souvent interinstitutionnels et de grande ampleur comporte différents volets qui, pour les uns, relèvent d'une recherche appliquée à nos métiers et, pour les autres, de la recherche académique. De plus en plus fréquemment, les deux aspects se trouvent quelque peu mêlés et il nous a semblé souhaitable, afin de mieux intégrer nos pratiques dans une dynamique de recherche, d'interroger directement ces dernières au sein de projets portant initialement sur des sujets hors processus métier. L'enjeu est aussi, par ce moyen, de mieux partager avec la communauté académique les interrogations relatives à nos pratiques, de la collecte à la communication en passant par la conservation, afin d'avancer de concert au service de projets innovants : mieux faire comprendre ce que nous faisons pour être davantage encore au service d'une recherche performante.

UNE CARTOGRAPHIE DES PARTENARIATS SCIENTIFIQUES

Les Archives nationales entretiennent de très nombreux partenariats avec des institutions ou des organismes extérieurs, qu'ils soient formalisés ou non par des conventions, qu'ils entrent ou non dans des programmes de recherche soutenus par l'Agence nationale de la recherche (ANR) ou par d'autres dispositifs. Depuis dix ans, la participation de l'institution aux Labex Hastec (Histoire et anthropologie des savoirs, des techniques et des croyances) et Pasp (Les passés dans le présent), à l'École universitaire de recherche Artec et à la Comue Universités Paris-Lumières a intensifié ces échanges. Le constat établi au moment de la rédaction de la Stratégie 2021-2025 reste valable, à savoir que la production scientifique partenariale est abondante, diversifiée, riche, mais également très difficile à appréhender dans son ensemble. L'encadrement croissant de la recherche dans des procédures de plus en plus strictes, impliquant des évaluations plus fréquentes et plus critiques, tend à jouer en faveur de notre institution. Les Archives nationales ont l'avantage de constituer un partenaire suffisamment extérieur aux universités et aux laboratoires de recherche pour donner aux projets une coloration transdisciplinaire plus marquée, tout en étant intégrées depuis longtemps aux activités de recherche académiques.

De nombreux partenariats reposent sur des relations bilatérales, mises au service des Archives nationales, nées de travaux de recherche personnels ou d'une spécialisation des agents scientifiques acquise depuis leur arrivée dans l'institution.

Dans ce contexte, il apparaît plus nécessaire que jamais de rendre plus visibles les activités de recherche des agents des Archives nationales. Dans cette optique, la direction des Fonds a élaboré une « programmation scientifique », recensant tous les principaux travaux en cours, parmi lesquels un tiers – soit environ soixante-dix – implique des partenaires extérieurs. Encore faut-il y ajouter les partenaires des deux autres directions des Archives nationales. Parmi eux, dominent les institutions et organismes patrimoniaux, à commencer par le réseau des Archives de France, notamment pour valoriser des fonds complémentaires ou démembrés entre plusieurs services. Sans surprise, les universités et laboratoires de recherche s'associent aux Archives nationales afin de constituer des corpus numérisés et des bases de données, que l'institution essaie de capitaliser ou de transposer en instruments de recherche. Les partenaires institutionnels (comités d'histoire ministériels, notamment) et les services versants

Nuage de mots produits à partir des partenariats scientifiques des Archives nationales

sont associés autant que possible à la valorisation de leurs archives. De nombreux projets visent à mettre à la disposition du public des dossiers ou des fichiers individuels, avec le soutien actif de fondations mémorielles ou d'acteurs du monde de la généalogie. Ces ressources riches, diversifiées, fiabilisées et adossées à des technologies souvent innovantes, susceptibles d'intéresser un public très large, pourraient être exposées en tant que telles et regroupées sur le site Internet des Archives nationales.

UN CHAMP D'ACTIVITÉS À MIEUX STRUCTURER

Par ailleurs, à des titres divers, l'institution reçoit de très nombreux groupes d'étudiants, initiés à la recherche en et sur archives lors d'ateliers de travail parfois dirigés par des agents des Archives nationales, parfois seulement accueillis, et parfois intégrés dans des formations universitaires.

Les Archives nationales sont également associées à de nombreux séminaires de recherche universitaires, qui sont, pour l'heure, assez mal recensés, de même qu'une partie des activités scientifiques des agents. Afin de mieux faire connaître ces collaborations et compétences, la constitution d'un annuaire scientifique recensant les fonctions scientifiques, les expertises et les travaux de recherche des agents des Archives nationales est en cours depuis 2025. Une fiche-type a été testée et consolidée. Les fiches renseignées, sur la base du volontariat, seront transposées dans un module spécifique du site Internet de l'institution fin 2026.

De façon complémentaire, un compte sur la plate-forme de dépôt et de diffusion des publications scientifiques dénommée HAL (HyperArticles en Ligne) a été créé pour les Archives nationales en 2024, afin de donner une meilleure visibilité aux travaux académiques des agents. Il est consultable à l'adresse https://hal.science/ANF.

Enfin, ce qui fait le cœur du travail scientifique des Archives nationales, à savoir la production de nouveaux instruments de recherche et de notices historiques sur les organismes producteurs, est très peu mis en valeur dans la SLV, dont les ressources ne sont accessibles qu'à un trop faible nombre d'initiés. Une refonte de la page d'accueil de la SLV, en vue de la rendre plus lisible et compréhensible au plus grand nombre, permettrait d'y remédier en partie.

POUR UN USAGE RENOUVELÉ DES OUTILS DE DIFFUSION SCIENTIFIQUE

Les Archives nationales disposent, sur la plate-forme hypothèses.org, d'un carnet de recherche dédié https://labarchiv.hypotheses.org/, dont l'usage pourrait être mieux partagé entre les agents afin de rendre compte des travaux réalisés au service du public et de la recherche. Une initiation aux règles d'écriture et de publication pourrait faire partie du stage d'intégration des nouveaux agents de l'institution. Une animation avec des conférences invitées permettrait également de favoriser l'appropriation de l'outil.

L'institution administre par ailleurs une collection sur la plate-forme éditoriale OpenEditionBooks (https://books.openedition.org/pan/), intitulée « Actes », qui propose la consultation en ligne d'actes de colloques et de journées d'étude. Cette solution, insuffisamment utilisée par les agents, est désormais plus systématiquement encouragée, les captations audiovisuelles n'étant plus proposées en raison de leur faible audience et de leur poids sur les serveurs. Deux nouvelles collections sont en outre en projet, l'une pour l'édition de sources conservées aux Archives nationales, l'autre pour valoriser le patrimoine archivistique de l'institution.

UN NOUVEAU DISPOSITIF D'ENCOURAGEMENT À LA RECHERCHE

Au printemps 2025, les Archives nationales ont inauguré, en partenariat avec la Société des amis des Archives de France (SAAF), un nouveau dispositif d'encouragement à la recherche : deux bourses destinées à un(e) étudiant(e) en master 2 et à un(e) étudiant(e) en thèse de doctorat. La dotation s'est élevée respectivement à 1 000 et 2 000 euros. Ces bourses visent à faciliter la découverte et l'accès à des sources conservées par l'institution pour des travaux universitaires. Le dispositif sera reconduit les années à venir.

OBJECTIF 14 DÉVELOPPER LES RÉFÉRENTIELS DOCUMENTAIRES

Les référentiels documentaires des Archives nationales, données de référence résultant de décennies d'efforts, décrivent une par une les entités de contexte des archives (agents – parmi lesquels les producteurs –, lieux, types de documents, types de fonctions et d'activités, types de collectivités, types de supports…), afin d'agréger les connaissances de l'institution sur ces entités, de partager en interne et de consolider collectivement ces connaissances.

ENJEUX

Plus les référentiels sont riches en contenus et utilisés par les agents scientifiques pour spécifier la provenance des archives ou pour indexer les instruments de recherche, plus ils servent de points d'accès simples aux métadonnées de description des archives, ce qui améliore la découvrabilité et l'exploitabilité de ces archives, pour tous les usagers. Par ailleurs les notices qui composent les référentiels constituent autant de nœuds de « liage » potentiels avec les métadonnées d'autres institutions culturelles ou partenaires de toute nature, ce qui permet de créer de l'interopérabilité entre ces jeux de métadonnées (par des relations d'équivalence notamment, ce qui permet de générer des liens de rebond), voire de les enrichir mutuellement. Ces caractéristiques donnent aux référentiels une valeur stratégique.

PRINCIPALES ACTIONS

Un programme destiné à enrichir les référentiels a commencé dès le déploiement des modules consacrés à la description archivistique dans le SIA, en 2013. Jusqu'en 2021, il s'est surtout concentré sur la création et la mise à jour du référentiel des producteurs, dans le cadre d'un chantier systématique et collaboratif de description mené au sein de la direction des Fonds.

Un bilan qualitatif et quantitatif complet sur les référentiels documentaires a été réalisé en 2022. Il a montré que si les Archives nationales ont accompli des progrès, beaucoup reste à faire. L'objectif **14**, tel que défini en 2021, comportait donc les trois axes suivants :

- poursuivre les actions d'enrichissement des référentiels existants, et donc favoriser une indexation plus systématique de la description des archives ;
- changer la structure des référentiels, leurs infrastructures de stockage, leurs fonctionnalités d'édition et d'administration, afin de disposer de moyens techniques véritablement adaptés à leur nature et à leur rôle et de permettre une montée plus rapide en quantité et en qualité ;
- sortir les référentiels du silo institutionnel afin de les exposer et de les rendre accessibles aux humains comme aux machines, en SLV et ailleurs.

Cet objectif est piloté par le Lab des Archives nationales, créé en septembre 2021 à l'occasion de la refonte de l'organigramme de l'institution, pour s'occuper de la R&D numérique. Les travaux sont menés en concertation étroite avec le département de l'Administration des données (DAD), également créé en 2021.

Les principales actions menées depuis lors ont concerné, outre le bilan mentionné ci-dessus :

- la construction d'une communauté de travail et d'intérêts, après la réalisation et l'analyse d'une enquête (janvier 2022) sur les pratiques et les attentes des agents de la direction des Fonds en ce qui concerne

les référentiels d'indexation. Cette communauté constitue un nouveau club utilisateurs, animé par le DAD, qui s'est réuni quatre fois depuis sa création. Il a notamment réfléchi à une méthodologie de prise en charge collaborative des termes candidats dans les référentiels d'indexation et a commencé un chantier d'enrichissement systématique du référentiel des activités des personnes. Courant 2024, les Archives nationales ont décidé d'intégrer ces réflexions collectives dans le champ plus large d'une politique de la donnée, en cours de mise en place dans l'institution.

- des enrichissements manuels, qui ont en particulier permis d'ajouter 711 notices au référentiel des producteurs, qui contient aujourd'hui bientôt 16 800 notices validées. Dans le cadre des projets menés par le Lab (édition collaborative des testaments de Poilus, Alegoria (2018-2021), démonstrateur dédié aux métadonnées sémantisées des archives des notaires de Paris, notices candidates citées ci-dessous), une cinquantaine de nouvelles entrées dans les référentiels des types de documents et des activités ont aussi pu être ajoutées, ainsi qu'une centaine dans le référentiel des lieux hors de Paris.
- la publication en 2023 sur data.culture.gouv.fr des référentiels d'indexation au format CSV.
- la mise à disposition des versions PDF de tous les référentiels d'indexation des Archives nationales, sur Osmose puis sur Resana.

D'autre part, hors du SIA, dans lequel il n'est actuellement pas possible d'opérer ces actions ou de stocker les nouvelles données ainsi produites, le Lab a procédé :

- à des alignements divers et à la mise en conformité des référentiels d'indexation avec la norme ISO 25964 ; à un travail d'enrichissement automatique des notices des circonscriptions administratives françaises contemporaines mené à partir de jeux de données de l'INSEE et de l'IGN ; à la création d'un référentiel des types de lieux ;
- à la sémantisation (conformément à l'ontologie RiC-O et à SKOS) et à la publication aux formats RDF et CSV de l'ensemble des référentiels (version 1.1, juin 2022) ; à un début d'exploitation partielle des résultats via le démonstrateur déjà mentionné ci-dessus (2022-), et dans le cadre des projets ANR Alegoria (2018-2021) et Oresm (2021-) ;
- à la création de 1 184 notices sur les préfets et hauts fonctionnaires de l'administration territoriale de l'an VIII à 1870, à partir du vol. 1 du *Dictionnaire biographique des préfets* [...] dir. par R. Bargeton (encodé en EAD et disponible dans la SLV), encodées au format EAC-CPF, ce qui a permis de spécifier des relations chronologiques et familiales entre ces notices et de les indexer en utilisant les référentiels de lieux et d'activité.

Les perspectives incluaient dès l'année 2024 et jusqu'à fin 2025 :

- la poursuite du chantier sur le référentiel des producteurs ; l'ouverture de réflexions collectives sur des points d'amélioration généraux dans ce référentiel tels que la normalisation des formes des noms des producteurs ;

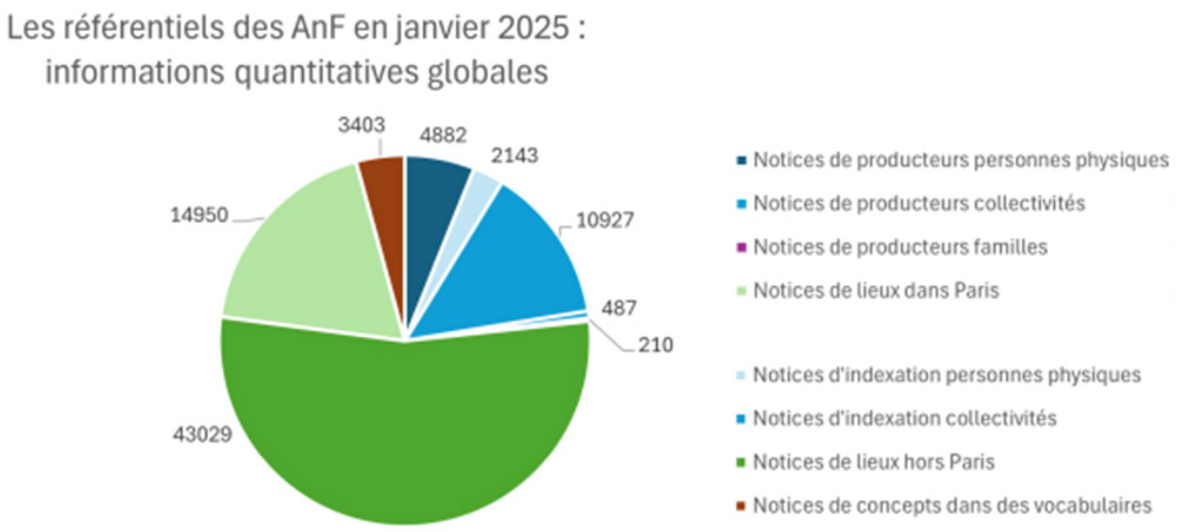

- un référentiel des types de documents significativement enrichi au sein du SIA (dans le cadre des travaux menés pour le projet ORESM). Cette version fortement enrichie sera finalisée avant mars 2026 ;
- une version beaucoup plus riche du référentiel des voies de Paris hors SIA, grâce à un travail d'alignement déjà bien avancé avec les données ouvertes de la mairie de Paris (pour commencer une série de travaux sur les lieux de Paris).
  Ce travail est quasiment terminé ;
- la mise à jour des versions RDF et CSV des référentiels sur GitHub et du démonstrateur sur les archives des notaires de Paris ;
- la conception et la réalisation, si les moyens nécessaires sont trouvés, d'un prototype d'interface Web pour les référentiels sémantisés.
  Ce travail est également largement entamé. Une première version de l'interface de recherche et de consultation des référentiels sémantisés, baptisée Garance,sera officiellement mise en ligne au printemps 2026, en même temps qu'une version 2.0 des données RDF (et CSV) concernées.

En 2025 il était aussi prévu :

- de mettre en place des statistiques plus poussées sur les instruments de recherche et les notices de producteurs afin de repérer des premiers ensembles d'anomalies et d'établir un programme de corrections pour les années à venir. Les travaux afférents ont d'ores et déjà été largement engagés.
- de reprendre le projet de création de notices EAC-CPF relatives aux notaires métropolitains entrepris en 2016. Ce projet a avancé en amont de la création de ces notices (le département justice et intérieur a beaucoup avancé dans la saisie sous Excel des données des registres de nomination de notaires) ; le Lab doit encore produire les données EAC-CPF (et RDF) correspondantes. Certains services d'archives départementales ont par ailleurs confirmé leur intérêt pour le projet, voire demandé à accéder aux données déjà saisies.
- dans le cadre de la deuxième phase du projet NER4Archives avec l'Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique (Inria), de finaliser un prototype fondé sur l'IA pour l'annotation, la classification, la réconciliation et l'identification (avec le cas échéant la génération de nouvelles notices pour les référentiels ou l'ajout de données dans des notices existantes) et enfin l'indexation, des entités nommées dans les fichiers EAD. Cette preuve de concept est désormais achevée.
- si possible, de relancer le chantier d'enrichissement du référentiel des fonctions interrompu pendant la pandémie de Covid-19. Cette reprise n'a pas été possible. Pour autant, depuis sa création en 2021, le DAD participe et contribue aux groupes de travail pilotés par le SIAF sur l'élaboration de référentiels communs utiles à l'ensemble du réseau des archives en France.

PERSPECTIVES

Ces travaux de longue haleine vont se poursuivre dans les prochaines années.

Les modèles, infrastructures et fonctionnalités actuels du SIA restent cependant quasiment inchangés depuis 2013 pour ce qui concerne l'édition, la gestion et l'utilisation des référentiels. Cela constitue un frein important pour leur gestion au quotidien comme pour les chantiers d'enrichissement et de mise à disposition de ces données de référence pour les humains et les machines. Cela oblige aussi à gérer les données enrichies hors du système. Il conviendrait que les réflexions récemment lancées pour définir les priorités et les lignes directrices de la refonte du SIA prennent en compte ce problème en premier lieu. La version 1.0 du standard ICA Records in Contexts (RiC) publiée fin 2023 en tant que recommandation officielle remplaçant les précédentes normes de l'ICA pourra jouer le rôle de cadre de référence global pour ce faire, puisqu'elle inclut un modèle conceptuel et une ontologie à la fois précis et flexibles couvrant l'ensemble du périmètre concerné.

En 2025, le groupe d'experts sur la description archivistique (EGAD) de l'ICA a publié une nouvelle version de RiC-O (1.1) ainsi qu'un manuel de mise en œuvre (RiC-AG).

OBJECTIF 27 PROMOUVOIR NOTRE EXPERTISE MÉTIER EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL

Les Archives nationales valorisent leur expertise métier selon les trois axes suivants : l'intervention dans les formations aux métiers des archives et du patrimoine, l'accueil et la formation de stagiaires au sein de l'institution et, enfin, l'accueil de délégations étrangères ainsi que la réalisation de missions à l'étranger.

L'INTERVENTION DANS DES FORMATIONS UNIVERSITAIRES

Les agents des Archives nationales interviennent dans de nombreuses formations, suivant des formats et des modalités variés : cours magistraux, travaux dirigés, encadrement de travaux personnels ou collectifs, jurys d'examens. C'est ainsi qu'une cinquantaine d'agents dispensent chaque année des enseignements dans une soixante de formations, bien au-delà du périmètre des institutions avec lesquelles les Archives nationales ont établi des conventions de partenariat.

Signataires de convention avec l'École nationale des chartes, l'Institut national du patrimoine, l'Institut national des sciences et techniques de la documentation du Conservatoire national des arts et métiers, ainsi qu'avec les universités Paris 1, Paris 8, Paris-Est/Créteil, Sorbonne Paris-Nord et Versailles/Saint-Quentin-en-Yvelines, les Archives nationales collaborent aux formations en archivistique de niveau licence professionnelle et master, ainsi qu'à d'autres diplômes universitaires. Elles interviennent aussi dans la formation des conservateurs-restaurateurs de l'Institut national du patrimoine. Conformément aux domaines d'intervention de l'institution, les interventions des agents sont concentrées principalement dans des formations portant sur l'archivistique, la restauration, ainsi que la valorisation du patrimoine et l'histoire.

L'ACCUEIL ET LA FORMATION DES ÉTUDIANTS AU SEIN DES ARCHIVES NATIONALES

En complément des formations dispensées, les Archives nationales accueillent des étudiants en stages de durée variée, d'une semaine à plusieurs mois. Si l'on considère la période 2020-2023, l'institution a accueilli 184 stagiaires pour 7 373 jours de formation. La majeure partie des stages relevait du domaine de l'archivistique, suivie par l'histoire, puis par la restauration-conservation du patrimoine.

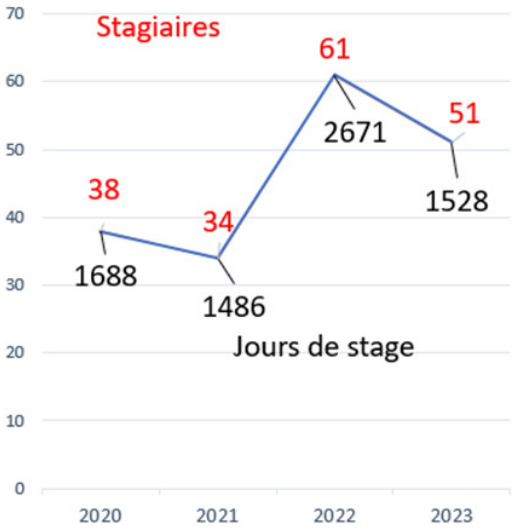

NOMBRE DE STAGIAIRES PAR DIRECTION

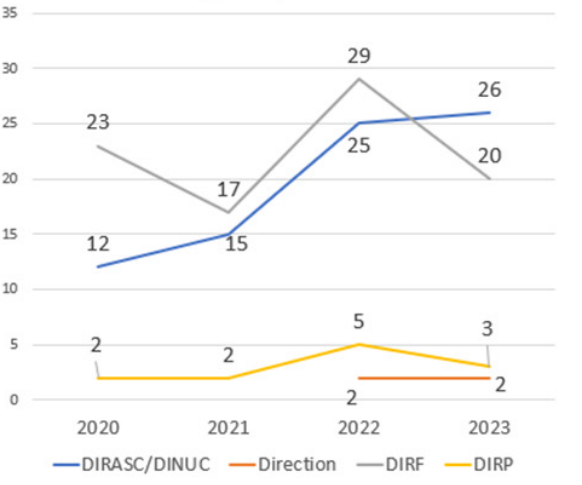

LE PARTAGE D'EXPERTISES À L'INTERNATIONAL

Membres du comité de pilotage du Stage technique international d'archives (STIA), les Archives nationales accueillent sur site ces stagiaires et prennent en charge plusieurs sessions de cours chaque année. Elles reçoivent également des délégations étrangères en provenance de différents pays, soucieuses d'échanger sur leurs pratiques professionnelles. Quarante-deux délégations ont ainsi été reçues entre 2021 et 2025. L'institution participe aussi à des opérations plus ponctuelles dans le cadre de coopérations à l'étranger, comme avec la Bibliothèque orientale de l'Université Saint-Joseph au Liban (dans le cadre d'une convention tripartite avec l'Institut national du patrimoine) ou avec les Mayibuye Archives en Afrique du Sud (par l'intermédiaire de l'Institut national de l'audiovisuel, dans le cadre d'un projet soutenu par l'Agence française développement).

Au sein du Conseil international des archives, les Archives nationales, *via* le Lab, participent au groupe d'experts EGAD (*Expert Group on Archival Description*), chargé d'élaborer un nouveau standard pour la description des archives, Records in Contexts (RiC). La responsable du Lab, responsable du développement de RiC-O, a été nommée présidente du groupe par l'ICA en octobre 2025. Ce groupe a notamment élaboré et maintient un modèle conceptuel (version 1.0 publiée fin 2023), une ontologie (RiC- O, version 1.0 publiée fin 2023, version 1.1 publiée en mai 2025) et un manuel de mise en œuvre (RiC- AG, version 0.1 publiée en octobre 2025). Le congrès international des archives qui a eu lieu fin 2025 (ICA Barcelona 2025) a été l'occasion de présenter ces avancées et une feuille de route pour RiC pour les prochaines années. Les activités du groupe EGAD incluent aussi des actions de conseil et de formation, ainsi que l'organisation d'événements parmi lesquels la journée d'étude internationale sur les premières implémentations de RiC organisée par les Archives nationales et EGAD, en mode hybride, le 15 novembre 2023, qui a réuni environ 700 participants en ligne et une centaine dans l'auditorium. L'organisation de webinaires d'introduction à RiC en mars 2025 (voir les présentations et enregistrements : https://www.ica.org/fr/en-savoir-plus-sur-ric-serie-de-webinaires-sur-records-in-contexts/) a également eu un grand succès. Le Lab a par ailleurs animé en 2025 une première formation interne à RiC de deux jours pour une douzaine d'agents des Archives nationales, et animera d'autres formations organisées par le SIAF en 2026. Il a des activités de conseil sur l'implémentation de RiC auprès de diverses équipes et personnes en France et à l'étranger. Enfin, il co-anime depuis fin 2024, avec un membre suisse du groupe EGAD, un groupe de travail réunissant des archivistes francophones, qui a commencé à traduire RiC en français.

Le Lab contribue également à l'animation du chapitre francophone de la communauté mondiale AI4LAM.

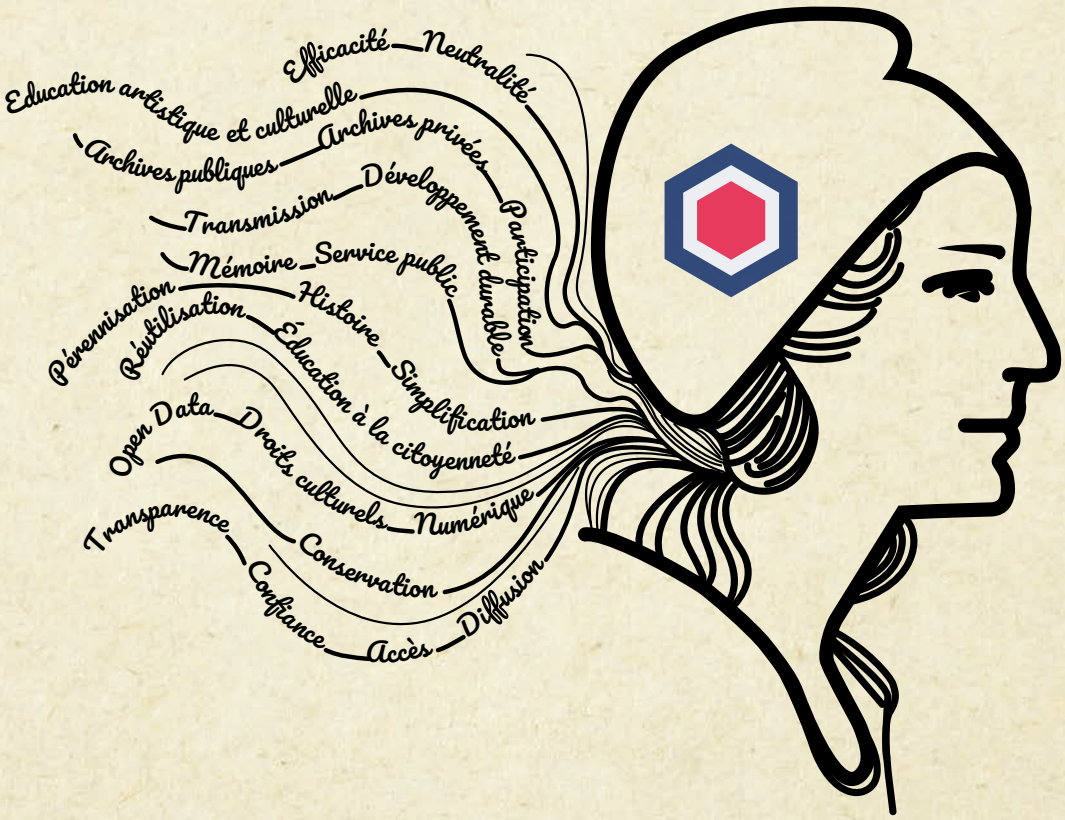

ARCHIVES NATIONALES

STRATÉGIE

2021 ⬡ 2025

MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

www.archives-nationales.culture.gouv.fr